TABLEAU COMPARATIF

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale 	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
	Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale	Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale	Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale
	TITRE PREMIER ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE LA FRANCE	TITRE PREMIER ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE LA FRANCE	TITRE PREMIER ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE LA FRANCE
	CHAPITRE PREMIER Objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale	CHAPITRE PREMIER Objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale	CHAPITRE PREMIER Objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale
	Article 1 ^{er}	Article 1 ^{er}	Article 1 ^{er}
	La France met en œuvre une politique de développement et de solidarité internationale qui a pour objectif général de promouvoir un développement durable dans les pays en développement, dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale.	La ses composantes environnementale.	Alinéa sans modification
	Cette politique vise à participer à l'effort international de lutte contre la pauvreté extrême et à réduire les inégalités, sociales ou territoriales, en favorisant un développement économique équitable et riche en emplois, en préservant les biens publics mondiaux, en luttant contre le changement climatique et en promouvant la paix, la stabilité, les droits de l'homme et la diversité		la pauvreté, la faim

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
	culturelle.	climatique et ses effets et en promouvant la paix durable,	ses effets et l'érosion de la biodiversité et en promouvant la paix durable,culturelle.
	France, à son rayonnement culturel, diplomatique et économique et accorde une	environnementale, les socles de protection sociale et le travail coopération, en appuyant les mécanismes de bonne gouvernance, en particulier sur le plan local, et en favorisant notamment le renforcement des États et des capacités de la puissance publique. Elle veille	hommes ainsi que la responsabilité sociétale, les socles travail décent. Elle contribue à lutter contre les discriminations. Elle œuvre de la puissance publique. Elle veille à ce que les personnes en situation de pauvreté puissent être en capacité d'exercer leurs droits et participent activement aux programmes et projets de développement. Elle concourt à la politique étrangère de la France et à son rayonnement culturel, diplomatique et économique. Elle accorde une attention particulière à la francophonie et à la cohésion de l'espace francophone.
			Elle veille à assurer la continuité entre les phases d'urgence, de reconstruction et de développement. L'action humanitaire, qui vise à secourir les populations vulnérables, là où leur vie est menacée, où

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
			leurs besoins vitaux ne sont plus satisfaits, où leurs droits les plus élémentaires sont bafoués, s'inscrit pleinement dans la politique de développement et de solidarité internationale.
	La politique de développement et de solidarité internationale promeut les principes et les normes définis par la communauté internationale en matière de défense des droits de l'homme, du développement et de l'environnement.	La internationale respecte et promeut les principes et les normes internationaux, notamment en matière de l'homme, de protection sociale, de développement et d'environnement.	La politique en matière de droits de l'homme, du développement
	Article 2	Article 2	Article 2
	Le rapport fixant les orientations de la politique de développement et de solidarité internationale, annexé à la présente loi, est approuvé.	Sans modification	Le approuvé. Le cas échéant, ces orientations sont actualisées dans les conditions fixées au rapport annexé, après consultation du Conseil national du développement et de la solidarité internationale et des commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
	CHAPITRE II	CHAPITRE II	CHAPITRE II
	Principes de la politique de développement et de solidarité internationale	Principes de la politique de développement et de solidarité internationale	Cohérence et complémentarité
	Article 3	Article 3	Article 3
		Les orientations de la politique de développement et de solidarité internationale sont définies et actualisées régulièrement en veillant à leur cohérence. La complémentarité des composantes bilatérales et multilatérales et des priorités géographiques et sectorielles de cette politique est recherchée. Le Conseil national du développement et de la solidarité internationale est consulté par le Gouvernement à cet effet.	Alinéa supprimé
	Une cohérence est recherchée entre les objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale et ceux des autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans le domaine du développement, en particulier les politiques commerciale, agricole, migratoire, sociale, ou les politiques relatives à la recherche et l'enseignement supérieur, à l'éducation, à la santé, à l'environnement et à la lutte contre le changement climatique, à la paix et à la sécurité, à l'économie sociale et solidaire ou aux outre mer.	Une publiques, à l'échelle nationale et européenne, susceptibles agricole, fiscale, politiques relatives aux droits des femmes, et à l'enseignement supérieur, à l'éducation, à la culture, à la santé, à l'environnement, à l'énergie et à la lutte outre-mer.	Une autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans le domaine du développement.

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
			Article 3 bis (nouveau)
			La France reconnaît le rôle et la complémentarité de l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique de développement et de solidarité internationale, notamment les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et les entreprises.
			Il est créé, auprès du ministre chargé du développement, un Conseil national du développement et de la solidarité internationale qui a pour fonction de permettre une concertation régulière entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale sur les objectifs, les orientations, la cohérence et les moyens de la politique française de développement.
			Les collectivités territoriales ont développé de nombreuses actions internationales, notamment fondées sur leur expertise dans la gestion des services publics locaux ou l'aménagement du territoire. Elles apportent une plusvalue concrète en cohérence avec les priorités françaises.
			Les organisations de la société civile, tant du Nord que du Sud, disposent également d'une expérience, d'une expertise et d'une implication fortes dans la politique de développement et de solidarité internationale.

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
			Les entreprises participent à la politique de développement et de solidarité internationale à la fois par leur implantation dans les pays partenaires et par les actions spécifiques qu'elles mettent en place pour contribuer au développement de ces pays. Les entreprises françaises sont notamment présentes d'intervention comme la santé, l'agriculture, le développement des territoires, l'environnement et l'énergie ou l'eau et l'assainissement.
			Article 3 ter (nouveau)
			La France recherche la complémentarité entre les composantes bilatérale et multilatérale de sa politique de développement et de solidarité internationale.
			Elle a pour objectif une meilleure harmonisation et coordination des actions de l'ensemble des bailleurs de fonds. Elle promeut notamment la programmation conjointe de l'aide apportée par l'Union européenne et ses États membres.
			Dans les institutions multilatérales de développement dont elle est partie prenante, la France défend les priorités, les objectifs et les principes de sa politique de développement et de solidarité internationale énoncés dans la présente loi.

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance
	_	_	publique ——
			CHAPITRE III (NOUVEAU)
			Efficacité et principes (nouveau)
	Article 4	Article 4	Article 4
	Afin d'assurer son efficacité, la politique de développement et de solidarité internationale est fondée sur une logique de partenariats différenciés tels que présentés dans le rapport annexé à la présente loi. Elle tient compte des priorités des politiques publiques des pays partenaires et favorise la transparence.	Afinpartenariats différenciés présentés dans	Afin d'assurer son efficacité, la politique de développement et de solidarité internationale repose sur la concentration géographique et sectorielle des aides et sur la prévisibilité des ressources publiques. Elle évite la dispersion de l'aide.
		loi. L'allocation des ressources publiques favorise la concentration géographique et sectorielle et la prévisibilité de ces ressources ; elle prévient la dispersion de l'aide française.	
	L'allocation des ressources publiques tient compte des besoins des pays bénéficiaires et de leur évolution, de leurs capacités d'absorption et de l'impact attendu de l'aide. Elle favorise la concentration géographique et sectorielle et la prévisibilité de ces ressources, elle prévient la dispersion de l'aide française.	Alinéa supprimé	Suppression maintenue de l'alinéa
	La France promeut au sein de l'Union européenne la programmation conjointe de l'aide apportée par les États membres ainsi que l'harmonisation et la coordination des actions d'aide avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.	Alinéa supprimé	Suppression maintenue de l'alinéa

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par	Texte élaboré par la
		l'Assemblée nationale	commission en vue de l'examen en séance publique
			Elle est fondée sur une logique de partenariats différenciés présentés dans le rapport annexé à la présente loi. L'allocation des ressources et la détermination des instruments publics utilisés tiennent compte des besoins des pays partenaires, de leur évolution, de leurs capacités d'absorption et de l'impact attendu de l'aide.
		Conformément aux engagements que la France a souscrits au niveau international, la politique de développement et de solidarité internationale met en oeuvre les principes d'alignement sur les priorités politiques et les procédures des pays partenaires et de subsidiarité par rapport à la mobilisation de leurs ressources et capacités propres.	propres. Pour favoriser cette mobilisation, la France soutient la lutte contre l'opacité financière et les flux illicites de capitaux.
		Le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur l'utilisation du résultat de l'Agence française de développement et sur l'équilibre entre les prêts et les dons.	
		Les modalités d'allocation des ressources et la détermination des instruments publics utilisés tiennent compte des besoins des pays partenaires, de leur évolution, de leurs capacités d'absorption et de l'impact attendu de l'aide.	Alinéa supprimé

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance
			publique —–
		Article 4 bis (nouveau)	Article 4 bis
		La politique de développement et de solidarité internationale de la France est fondée sur un	La
		principe de gestion transparente, ciblant l'impact sur le développement des pays partenaires et reposant, notamment, sur l'utilisation d'indicateurs, tant quantitatifs que qualitatifs, qui en permettent l'évaluation et la redevabilité.	gestion transparente qui nécessite une évaluation indépendante.
		La France promeut au sein de l'Union européenne la programmation conjointe de l'aide apportée par les États membres ainsi que l'harmonisation et la coordination des actions d'aide avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.	Alinéa supprimé
	Article 5	Article 5	Article 5
	La politique de développement et de solidarité internationale prend en compte l'exigence de la	La	La
	responsabilité sociale et environnementale.	environnementale des acteurs publics et privés.	responsabilité sociétale des acteurs publics et privés. La France promeut cette exigence auprès des pays partenaires et des autres bailleurs de fonds.
			Dans le cadre de cette exigence de responsabilité sociétale, les entreprises mettent en place des procédures de gestion des risques visant à identifier, prévenir ou atténuer les dommages sociaux, sanitaires et environnementaux et les
			atteintes aux droits de l'homme susceptibles de résulter de leurs activités dans les pays partenaires.

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance
			publique
		L'Agence française de développement intègre la responsabilité sociale, environnementale et fiscale dans son système de gouvernance et dans son plan d'orientation stratégique. Elle prend des mesures destinées à évaluer et à maîtriser les risques environnementaux et sociaux des opérations que financent l'Agence française de développement et la Société de promotion et de participation pour la coopération économique et à garantir la transparence financière, pays par pays, des entreprises qui y participent. Elle identifie ses propres enjeux internes de responsabilité sociale et environnementale et publie chaque année un rapport sur la manière dont elle les prend en compte dans la conduite de ses activités. Elle promeut ces principes auprès des pays	La France encourage les sociétés ayant leur siège sur son territoire et implantées à l'étranger à mettre en œuvre les principes directeurs énoncés par l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'homme adoptés par le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies. Le groupe Agence française de développement
		bénéficiaires de ses actions et des organisations d'aide au développement interna-	
		tionales et européennes.	

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
		La France soutient la lutte contre l'opacité financière et les flux illicites	Alinéa supprimé
		de capitaux pour favoriser la mobilisation par les pays en développement de leurs ressources. Elle promeut le	
		renforcement des critères de responsabilité sociale et environnementale dans les marchés publics des pays	
		partenaires.	
		Article 5 bis (nouveau)	Article 5 bis
		Les entreprises participent à la politique de développement et de solidarité internationale. À cet effet, elles mettent en place des procédures de gestion des risques visant à identifier, à prévenir ou à atténuer les dommages	Supprimé
		sanitaires et environnementaux et les atteintes aux droits de l'homme résultant de leurs activités dans les pays en développement.	
		La France encourage les sociétés ayant leur siège sur son territoire et implantées à l'étranger à mettre en oeuvre les principes directeurs énoncés par	
		l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales et	
		les principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'homme adoptés par le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.	

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
		Article 5 ter (nouveau)	Article 5 ter
		La politique de développement et de solidarité internationale favorise le développement des échanges fondés sur le commerce équitable et contribue au soutien des initiatives d'économie sociale et solidaire et du micro-crédit dans les pays bénéficiaires.	La pays partenaires.
		dans les pays beneficiaires.	pays partenaires.
			Article 5 quater (nouveau)
			L'Agence française de développement est autorisée à gérer, notamment sous la forme de fonds de dotation mentionnés à l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, de conventions particulières ou sous toute autre forme juridique ou contractuelle appropriée, des fonds publics et privés dans le cadre d'opérations financées par l'Union européenne, des institutions ou organismes internationaux, des collectivités publiques, des états étrangers, des établissements de crédit et banques de développement, des institutions publiques ou privées. Elle peut également confier la gestion de fonds aux mêmes entités que celles mentionnées à la première phrase dans le cadre de conventions particulières passées avec elles.

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance
			publique —
			Article 5 quinquies (nouveau)
			I. – Le titre Ier du livre III du code monétaire et financier est complété par un chapitre VIII ainsi rédigé :
			« CHAPITRE VIII
			« Offre d'opérations de banque à des personnes physiques résidant en France par des établissements de crédit ayant leur siège social dans un État figurant dans la liste des États bénéficiaires de l'aide publique au développement et qui n'est pas partie à l'accord sur l'Espace économique européen
			« Art. L. 318-1. – Les établissements de crédit ayant leur siège social dans un État figurant dans la liste des États bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et qui n'est pas partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent, sur autorisation préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, offrir à des personnes physiques résidant en France des opérations de banque que dans les conditions fixées au présent chapitre.
			« Art. L. 318-2. – Pour délivrer l'autorisation prévue à l'article L. 318-1, dans des délais fixés par arrêté du ministre chargé de l'économie, l'Autorité de

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
			publique
			contrôle prudentiel et de résolution vérifie que les conditions suivantes sont remplies :
			« 1° L'établissement de crédit mentionné à l'article L. 318-1 est soumis dans l'État de son siège à des conditions de supervision équivalentes à celles qui existent en France;
			« 2° Une convention a été conclue entre l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'autorité compétente de l'État du siège, conformément aux dispositions de l'article L. 632-13;
			« 3° Les opérations de banque proposées sont des opérations équivalentes à celles mentionnées à l'article L. 311-1 et que l'établissement mentionné à l'article L. 318-1 propose à sa clientèle dans l'État de son siège;
			« 4° L'établissement de crédit mentionné à l'article L. 318-1 a conclu une convention avec un établissement de crédit ou une société de financement agréé en France ou avec une succursale établie en France d'un établissement de crédit ou d'une société de financement ayant son siège dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou encore avec une succursale établie en France d'un établissement de crédit ou d'une société de financement ayant son siège dans un État qui n'est pas partie à l'accord sur l'Espace économique européen et qui a conclu avec la France une convention prévoyant un

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance
			publique —
			échange d'informations en matière fiscale, pour y commercialiser des opérations de banque qu'il réalise dans l'État de son siège. Un arrêté du ministre chargé de l'économie précise les stipulations devant figurer dans la convention conclue entre les établissements. Il précise notamment le type
			d'opérations de banque qui peuvent être offertes ;
			« 5° Les opérations de banque sont intégralement exécutées dans l'État du siège de l'établissement de crédit mentionné à l'article L. 318-1.
			« Art. L. 318-3. – La commercialisation des opérations de banque par l'une des
			personnes mentionnées au 4° de l'article L. 318-2 est soumise aux dispositions du code de la consommation et
			du présent code en matière de publicité, de démarchage, d'information précontractuelle et aux
			dispositions des chapitres Ier et II du titre VI du livre V du présent code ainsi qu'aux dispositions européennes
			directement applicables en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
			« Art. L. 318-4. – Les établissements de crédit mentionnés à l'article L. 318- 1 communiquent chaque
			année à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, dans des conditions fixées par arrêté
			du ministre chargé de l'économie, un rapport sur les opérations effectuées dans le cadre du présent chapitre.

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance
			publique —–
			« Art. L. 318-5. – L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution peut retirer l'autorisation mentionnée à l'article L. 318- 1 dans les cas suivants :
			« 1° Si l'une ou plusieurs des conditions prévues à l'article L. 318-2 ne sont plus remplies ; « 2° Si l'établissement
			de crédit mentionné à l'article L. 318-1 ou l'une des personnes mentionnées au 4° de l'article L. 318-2 a fait
			l'objet d'une condamnation pénale ou d'une sanction disciplinaire pour manquement aux obligations relatives à la lutte contre le
			blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ou aux dispositions de l'article L. 318-3. » II. – Au premier alinéa
			de l'article L. 511-3 du même code, après la référence: « L. 511-2 », sont insérés les mots « : « ou régies par le chapitre VIII du titre Ier du livre III » ;
			III. – Le C du II de l'article L. 612-20 du même code est complété par un 4° ainsi rédigé :
			« 4° Les établissements de crédit mentionnés à l'article L. 318- I acquittent, au moment du dépôt de leur demande
			depot de leur demande d'autorisation, une contribution forfaitaire fixée par arrêté du ministre chargé de l'économie, dans la limite de 10 000 €. » ;
			IV. – Les modalités d'application du présent article sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
	TITRE II	TITRE II	TITRE II
	ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNA-TIONALE	Division et intitulé supprimés	Suppression maintenue
	Article 6	Article 6	Article 6
	Les orientations de la politique de développement et de solidarité internationale sont définies et actualisées régulièrement en veillant à la cohérence et en recherchant la complémentarité des composantes bilatérale et multilatérale et des priorités géographiques et sectorielles de cette politique.	Supprimé	Suppression maintenue
	Article 7	Article 7	Article 7
	Dans les institutions multilatérales de développement dont elle est partie prenante, la France défend les priorités, les objectifs et les principes de sa politique de développement et de solidarité internationale énoncés aux chapitres Ier et II du titre Ier de la présente loi ainsi qu'au rapport annexé à la présente loi.	auxquelles elle	Supprimé
	La France promeut l'amélioration de la coordination, de l'efficience et de la transparence du système multilatéral.	Alinéa sans modification	

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
	TITRE III	TITRE III	TITRE III
	EXPERTISE INTERNATIONALE	EXPERTISE INTERNATIONALE	EXPERTISE INTERNATIONALE
	Article 8	Article 8	Article 8
	Les opérateurs de l'expertise technique internationale contribuent, le cas échéant dans le cadre de conventions passées avec l'État, à la mise en œuvre des priorités, des objectifs et des principes de la politique de développement et de solidarité internationale de la France énoncés aux chapitres Ier et II du titre Ier de la présente loi, dans le respect des mandats et objectifs spécifiques de ces institutions.	Alinéa sans modification	Sans modification
			Article 8 bis (nouveau)
			Le chapitre IV de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État est ainsi rédigé : « Chapitre IV
			« Agence française d'expertise technique internationale
			« Art. 12. – I. – Il est créé un établissement public à caractère industriel et commercial, dénommé "Agence française d'expertise technique internationale", placé sous la tutelle du ministre des affaires étrangères et du ministre chargé de l'économie et soumis aux dispositions du chapitre Ier.

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
			« II. – L'Agence française d'expertise technique internationale concourt à la promotion de l'assistance technique et de l'expertise internationale publique françaises à l'étranger. Elle contribue notamment au développement de l'expertise technique internationale et à la maîtrise d'œuvre de projets de coopération sur financements bilatéraux et multilatéraux. Elle inscrit son action dans le cadre de la politique extérieure de coopération au développement, d'influence et de diplomatie économique de la France. Elle intervient dans le cadre des orientations stratégiques définies par l'État. Elle opère sans préjudice des missions des organismes privés compétents en matière d'expertise et de mobilité internationales. Elle intervient en concertation étroite avec tous les opérateurs, qu'ils soient publics ou privés. Elle établit des conventions-cadre avec les ministères et les organismes concernés par la mise à disposition ou le détachement d'experts publics. Ses modalités d'organisation et de
			fonctionnement sont fixées par décret en Conseil d'État.
			« III. – Il est créé un délégué interministériel à la coopération technique internationale, nommé par décret, pour une durée de trois ans renouvelable, sur proposition du ministre des affaires étrangères et du ministre chargé de l'économie. Il est chargé de la mise en place effective au

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance
			publique —
			ler janvier 2015 de l'Agence française d'expertise technique internationale par fusion de l'établissement public à caractère industriel et commercial "France expertise internationale", du groupement d'intérêt public "Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières", du groupement d'intérêt public "Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau", du groupement d'intérêt public "International", du groupement d'intérêt public "Santé protection sociale internationale" et du groupement d'intérêt économique "Agence pour le développement et la coordination des relations
			internationales". « IV. – L'Agence française d'expertise technique internationale se substitue à l'établissement public à caractère industriel et commercial, aux groupements d'intérêt public et au groupement d'intérêt économique mentionnés au III à la date d'effet de leur dissolution et, au plus tard le 1er janvier 2015, dans tous les contrats et conventions que chacun d'entre eux a passés pour l'exécution de ses missions. A la date d'effet de leur dissolution, leurs biens, droits et obligations sont transférés de plein droit et en pleine propriété à l'Agence française d'expertise technique internationale, sans perception d'impôts, de droits ou de taxes.

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
			commission en vue de l'examen en séance publique « V. – L'Agence française d'expertise technique internationale est substituée à l'établissement public à caractère industriel et commercial, aux groupements d'intérêt public et au groupement d'intérêt économique mentionnés au III à la date d'effet de leur dissolution et au plus tard le 1er janvier 2015, pour les personnels titulaires d'un contrat de droit public ou de droit privé conclu avec l'un de ces organismes en vigueur à cette date. Elle leur propose un contrat régi par le code du travail. Ce contrat reprend les clauses substantielles du contrat dont les agents étaient titulaires antérieurement au transfert, en particulier celles qui concernés disposent d'un délai de trois mois pour accepter les modifications de leur contrat qui leur sont proposées à la suite du transfert d'activité. En cas de
			refus de ces agents, l'Agence française d'expertise technique internationale procède à leur licenciement dans les conditions prévues par les textes qui leur sont
			applicables. Les salariés dont le contrat de travail est transféré demeurent à titre transitoire régis par la convention ou l'accord collectif qui leur est
			applicable. La convention nationale applicable à l'Agence française d'expertise technique internationale leur devient
			applicable dès que les adaptations nécessaires ont fait l'objet d'un accord ou,

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance
			publique
			au plus tard, quinze mois après leur transfert.
			« L'Agence française
			d'expertise technique internationale a vocation à
			rassembler au
			1er janvier 2016 l'ensemble des opérateurs spécialisés de
			coopération technique, selon des modalités adaptées à
			leurs missions et statuts. Elle
			assure l'ensemble des
			fonctions transversales des
			opérateurs et comprend des départements thématiques.
			Elle dispose d'un fonds
			d'intervention pouvant
			prendre la forme d'un fonds
			de dotation.
			« VI. – Le délégué
			interministériel à la
			coopération technique internationale préside le
			conseil d'administration de
			l'Agence française
			d'expertise technique
			internationale. Il siège au
			conseil d'administration des
			organismes rattachés à
			l'agence. Il est chargé de la
			coordination stratégique et opérationnelle des actions
			publiques de coopération
			technique.
			« VII. – Le directeur
			général de l'agence assure la
			direction exécutive de
			l'agence. Il est nommé pour
			une durée de trois ans renouvelables, sur
			proposition du ministre des
			affaires étrangères et du
			ministre chargé de
			l'économie. Les responsables
			des départements
			thématiques sont nommés par
			le directeur général sur
			proposition des ministères concernés.
			« VIII. – Il est créé
			auprès de l'Agence française
			d'expertise technique

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
			——
			internationale un comité d'orientation relatif au développement de l'expertise technique publique et privée, comprenant notamment des représentants des ministères, des organismes, des entreprises intervenant dans le domaine de l'expertise technique internationale et des représentants des collectivités territoriales. Ce comité est présidé par le délégué interministériel à la coopération technique internationale. Il est organisé en sous-comités thématiques qui participent à la définition de la stratégie de chaque département thématique de l'agence en lien avec les ministères concernés. Les présidents des sous-comités sont nommés par le délégué interministériel à la coopération technique internationale sur proposition des ministères concernés. Sa composition et ses règles d'organisation et de fonctionnement sont fixées par décret. »
	TITRE IV	TITRE IV	TITRE IV
	ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
	Article 9	Article 9	Article 9
Code général des collectivités territoriales	L'article L. 1115-1 du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé :	I. – L'article	I. – La première partie du code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :
			1° (nouveau) L'intitulé du chapitre V du titre unique du livre Ier est ainsi rédigé : « Action extérieure des collectivités territoriales » ; 2° L'article L. 1115-1 est ainsi rédigé :

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance
			publique ——
leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux	Art. L. 1115-1. – Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir des actions de coopération ou	« Art. L. 1115-1 soutenir toute action internationale de	« Art. L. 1115-1. –
autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.	d'aide au développement ainsi que des actions à caractère humanitaire. À cette fin, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des autorités locales	coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire	humanitaire.
Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux articles L. 2131-1, L. 2131-2, L. 3131-1, L. 3131-2, L. 4141-1 et L. 4141-2. Les articles L. 2131-6, L. 3132-1 et L. 4142-1 leur sont applicables.	Ces conventions et les délibérations doptées à cet effet autorisent les actions envisagées et précisent leur objet et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'État dans les conditions fixées aux articles L. 2131-1, L. 2131-2, L. 3131-1, L. 3131-2, L. 4141-1 et L. 4141-2. Les articles L. 2131-6, L. 3132-1 et L. 4142-1 leur sont	« Ces conventions autorisent les actions envisagées et précisent leur objet. Les délibérations adoptées à cet effet précisent le montant prévisionnel des engagements financiers	« À cette fin, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent le cas échéant conclure des conventions avec des autorités locales étrangères. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent
	applicables.	applicables. »	applicables. » 3° (nouveau) Après l'article L. 1115-1-1, il est inséré un article L. 1115-1-2
			ainsi rédigé: « Art. L. 1115-1-2. — Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes compétents en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages au sens de l'article L. 2224-13 ou percevant la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères peuvent mener, dans la limite de 1% de cette taxe ou redevance et

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
			dans le cadre de l'article L. 1115-1, des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets. »; 4° (nouveau) L'article L. 1115-6 est ainsi rédigé :
			« Il est créé une Commission nationale de la coopération décentralisée qui établit et tient à jour un état de l'action extérieure des collectivités territoriales. Elle favorise la coordination entre l'État et les collectivités territoriales et peut formuler toute proposition relative à l'action extérieure des collectivités territoriales. Les collectivités territoriales et leurs groupements transmettent à la commission les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions. »;
			du chapitre II du titre II du livre VIII est ainsi rédigé : « Action extérieure des collectivités territoriales ».
		II (nouveau) À la première phrase du II de l'article L. 1822-1 du même code, le mot : « premier » est remplacé par le mot : « second ».	II . – Non modifié
En outre, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en oeuvre ou financer des actions à caractère humanitaire.		III (nouveau) Les actions d'aide au développement que mettent en oeuvre les collectivités territoriales s'inscrivent dans le cadre des priorités, des objectifs et des principes de la politique de développement et de solidarité internationale de la	III . – Les actions
		France énoncés à la présente loi. Aux fins de complémentarité et de	présente loi.

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
		cohérence, la Commission nationale de la coopération décentralisée promeut la meilleure coordination entre l'État et les collectivités territoriales.	
	TITRE V MISE EN ŒUVRE, ÉVALUATION ET RAPPORT	TITRE V MISE EN ŒUVRE, ÉVALUATION ET RAPPORT	TITRE V MISE EN ŒUVRE, ÉVALUATION ET RAPPORT
	Article 10	Article 10	Article 10
	-	transmet tous les deux ans aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi qu'au Conseil national du développement et de la solidarité internationale un rapport faisant la synthèse de la politique de développement et de solidarité internationale conduite par la France dans un cadre bilatéral et	I – La politique de développement et de solidarité internationale fait l'objet d'évaluations régulières sur la base d'une programmation pluriannuelle qui est communiquée aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat.
	Le Gouvernement transmet tous les deux ans aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi qu'au Conseil national du développement et de la solidarité internationale un rapport faisant la synthèse de la politique de développement et de solidarité internationale conduite par la France dans un cadre bilatéral et multilatéral et des évaluations dont elle fait l'objet.	II La politique de développement et de solidarité internationale fait l'objet d'évaluations régulières sur la base d'indicateurs tels ceux mentionnés à l'annexe 2 du rapport annexé à la présente loi. Le programme d'évaluation est communiqué	transmet tous les deux ans aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi qu'au Conseil national du développement et de la solidarité internationale et à la commission nationale

Texte en vigueur	Texte du projet de loi —	Texte adopté par l'Assemblée nationale 	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
			réalisées en application du I, les modalités d'utilisation des différents instruments de la politique de développement et de solidarité internationale, l'équilibre entre les subventions, les autres dons et les prêts, ainsi que les activités de l'Agence française de développement et l'utilisation de son résultat. Il présente également l'activité de l'ensemble des organismes européens et multilatéraux oeuvrant en matière de développement et auxquels la France contribue ou dont elle est partie. Ce rapport est débattu publiquement à l'Assemblée nationale et au Sénat.
Loi n° 98-1267 du 30 décembre 1998 de finances rectificatives pour			
Gouvernement remet aux commissions du Parlement chargées des finances et des affaires étrangères un rapport présentant: a) L'activité du Fonds monétaire international au cours de son dernier exercice budgétaire, notamment les actions entreprises par le Fonds monétaire international pour assurer un suivi de la situation économique des Etats membres qui font appel à son concours; b) L'activité des banques multilatérales de développement au cours de leur dernier exercice budgétaire, notamment les actions entreprises pour assurer un suivi de la	III. – Le III de l'article 44 de la loi de finances rectificatives pour 1998 (n° 98-1267 du 30 décembre 1998) est abrogé.	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
situation économique des Etats qui font appel à leur concours et un suivi des			

Texte en vigueur	Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
projets qui ont bénéficié de leurs financements; c) Les décisions adoptées par les instances dirigeantes de ces institutions financières internationales; d) Les positions défendues par la France au sein de ces instances dirigeantes; e) L'ensemble des opérations financières réalisées entre la France et ces institutions financières réalisées entre la France et ces institutions financières internationales; f) L'analyse de la situation financière, à la clôture du dernier exercice, de ces institutions financières internationales et le montant de la participation française au sein de ces institutions			
financières internationales.		IV (nouveau) La présente loi fixe les objectifs et les orientations de la politique de développement et de solidarité internationale pour une période de cinq ans, à l'issue de laquelle elle sera révisée. La présente loi s'applique jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi de programmation.	Alinéa sans modification

RAPPORT	RAPPORT	RAPPORT
		Préambule
Préambule Un contexte mondial	Préambule Un contexte mondial	Un contexte mondial
	en profonde mutation qui	
	impose un renouvellement	
des enjeux du	_	_
développement	développement	développement
Ces deux dernières	Ces	Ces
décennies ont été marquées		
par des progrès majeurs en		
matière de développement. Des centaines de millions de		
femmes et d'hommes ont		
ainsi pu sortir de la pauvreté		
en Asie, en Afrique et en		
Amérique latine. Une partie		
du monde en développement		
est aujourd'hui en émergence		
ou au seuil de l'être. Pour		
autant, deux défis		
considérables se posent		
aujourd'hui. D'une part,		
d'important progrès restent à faire dans de nombreux pays		
car ce mouvement positif est		
loin d'être homogène. La		
sécurité alimentaire d'un	sécurité alimentaire	
milliard d'êtres humains n'est	et nutritionnelle d'un	
toujours pas assurée. Certains		
Etats continuent de dépendre	pas assurée. Les	
largement de l'aide		
internationale pour leur	victimes (165 millions	
financement. Les inégalités	d'enfants de moins de cinq	CC
	ans souffrent de retards) de	souffrent de <i>retards de croissance</i>). Certains
au sein de chaque pays se		de croissance). Certains
sont accrues. D'autre part, et dans le même temps,	Certains États	
l'émergence de certains pays		
en développement bouleverse		
les équilibres économiques et		
politiques internationaux et		
entraîne une pression sur		
l'environnement et le climat	sur l'environnement, les	
chaque jour plus forte.	ressources naturelles	
	disponibles et le climat,	1
	chaque jour plus forte.	plus forte.
La politique de	La	Alinéa sans
développement de la France a	La	modification
pour objectif général de		
promouvoir un		
développement durable dans		
les pays en développement,		
dans ses trois composantes		

économique, sociale et		
environnementale. Elle		
s'inscrit ainsi pleinement		
dans la fusion des agendas du		
développement (Objectifs du		
millénaire pour le		
développement – OMD) et du		
développement durable		
(Objectifs du développement		
durable – ODD), dont les		
futurs objectifs seront définis		
en 2015 par les Nations		
Unies. L'élimination de la		
pauvreté et la garantie à tous		
d'une vie décente ne pourront	na nourront âtra	
_	ne pourront être	
être atteints sans un	atteintes sans	
renforcement de la		
gouvernance mondiale, ainsi		
qu'une transition vers des		
modèles de développement,		
de consommation et de		
production plus durables.		
Dans un monde en forte		
croissance démographique,		
aux ressources naturelles		
limitées et engagé dans un		
effort pour maintenir le		
réchauffement climatique		
sous le seuil des 2°C, il s'agit		
de favoriser l'épanouissement		
d'une société inclusive,		
fondée sur les droits humains,		
·		
un cadre de vie décent et		
durable pour chacun. C'est		
ainsi que la mondialisation		
pourra contribuer au progrès		
de nos sociétés et de notre	sociétés et à la sauvegarde	
planète.	d'un écosystème planétaire	
P-mote.	viable.	
I o ==1!a' - 1		La
La politique de	La	La
développement et de		
solidarité internationale de la		
France a pour ambition une		
mondialisation mieux		
maîtrisée et porteuse de		
valeurs. Sa vocation	valeurs humanistes.	
première, lutter contre la	Sa vocation	
1 *	Su vocation	
pauvreté et les inégalités pour		
aider le sixième de		
l'humanité, dont une majorité		
de femmes, qui vit encore		
dans l'extrême pauvreté, à en		
sortir et éviter que ceux qui		
en sont sortis y tombent à		
nouveau, est réaffirmée. Par		est réaffirmée.
la promotion de la production		est rearriffiee.
_		
et de l'échange des savoirs, la		
circulation des idées et de la		

création et le dialogue des		
Louitures alla formaria		
cultures, elle favorise une		
prise de conscience commune		
des enjeux collectifs et		
l'émergence de solutions		
coopératives.	coopératives.	
Les instruments	Les instruments	Les instruments
L'aide française est	Alinéa sans	Alinéa sans
mise en œuvre à travers	modification.	modification
divers instruments (dons,		
prêts, annulations de dette,)		
qu'il faut tous mobiliser de		
façon adaptée aux besoins de		
nos partenaires. Tel est		
l'objectif des partenariats		
différenciés qui s'inscrivent		
dans la recherche de		
nouveaux équilibres		
géographiques et sectoriels.		
Ainsi, dans les pays	Alinéa sans	Alinéa sans
les plus pauvres, l'aide	modification	modification
publique au développement	modification	
(APD) doit contribuer au		
,		
•		
,		
*		
· ·		
prive notamment.	À 10.	A 1! Z
		mounication
	3	
•	1 / C	
	défis communs.	
 L'APD, qui représente	Alinéa sans	Alinéa sans
0,2 % du revenu mondial, ne		Alinéa sans modification
	Alinéa sans	
financement de politiques publiques essentielles, notamment dans les secteurs sociaux. Elle joue également un rôle de catalyseur des autres sources de financement, là où le potentiel de mobilisation des ressources fiscales et le recours aux marchés financiers demeurent encore limités et insuffisants, dans le financement des infrastructures et l'appui au développement du secteur privé notamment.	À l'inverse, dans les pays émergents, la dépendance à l'aide publique au développement est faible. La valeur ajoutée de l'intervention de la France repose sur l'expertise, la capacité à agir en faveur de la préservation des biens publics mondiaux et la recherche de solutions partagées à des	Alinéa sans modification

112	<u> </u>	
l'enjeu que représente la		
mobilisation d'autres ressources que l'aide est donc		
essentiel.		
Dans cette	Dans	Alinéa sans
perspective, la France	Duno	modification
souhaite continuer à favoriser		
l'accroissement des		
ressources fiscales des pays		
- ·	en développement, par le	
l'investissement privé, local		
et international.	aux administrations fiscales,	
	ainsi que l'investissement	
	privé, local et international.	
La France promeut	La	Alinéa sans
également la mise en place de		modification
financements innovants en		
s'appuyant principalement		
sur des activités liées à la		
mondialisation, à l'instar de		
la taxe sur les transactions		
financières que la France a	-	
introduite à titre national et		
dont elle a affecté une partie		
des recettes au		
développement. Elle souhaite		
	financements innovants ont	
produit de la future taxe	un caractère additionnel aux	
européenne soit consacrée à la solidarité internationale.	ressources traditionnelles. La	
ia solidarite iliternationale.	France plaide auprès des États membres de l'Union	
	européenne pour qu'une part	
	significative	
	internationale.	
L'interconnexion	Alinéa sans	Alinéa sans
croissante des enjeux		modification
nationaux et internationaux		
conduit désormais à		
rechercher des réponses		
globales, en s'assurant		
qu'elles soient respectueuses		
du développement de tous les		
pays du monde. Dans une		
perspective universelle, la		
France entend favoriser		
l'émergence de politiques		
publiques globales,		
notamment par son action		
dans les enceintes		
internationales (Organisations		
des Nations-unies,		
Institutions de Bretton-		
Woods, G8 et G20) et par sa		
participation à de nombreux		
fonds verticaux. Sa politique		
de développement et de		
solidarité internationale		

T	T T	
s'inscrit aussi dans une		
dynamique européenne,		
nécessaire à la mise en		
cohérence de ses actions à		
titre national avec celles		
menées par l'Union		
européenne, premier		
pourvoyeur d'APD dans le		
monde.		
La méthode	La méthode	La méthode
La politique française	La	Alinéa sans
de développement implique		modification
tous les acteurs du		
développement dans leur		
diversité : administrations et		
opérateurs publics,		
fondations, collectivités	fondations, collectivités	
locales, entreprises, y	territoriales,	
compris celles de l'économie	·	
sociale et solidaire,		
associations, organisations	associations, syndicats,	
non gouvernementales et	organisations	
établissements		
d'enseignement supérieur, de		
recherche et de formation. Le		
Gouvernement fait désormais		
du soutien, de la consultation		
et de la coordination avec ces		
acteurs issus de la société		
civile une priorité de sa		
politique de développement		
et de solidarité internationale.		
Le Conseil National du	Le Conseil national du	
Développement et de la		
Solidarité Internationale		
(CNDSI), espace de dialogue		
politique et instance de mise	(0.1001),	
en cohérence des actions de		
développement, est créé à		
cette fin.	fin.	
La politique française	L'optimisation de	Alinéa sans
de développement et de	_	modification
solidarité internationale doit	la politique de	,
rechercher la plus grande	développement et la	
efficacité. Optimiser l'impact	valorisation des ressources	
de ses interventions et	publiques utilisées sont	
valoriser pleinement les	essentielles, tant pour les	
ressources publiques utilisées	pays bénéficiaires que pour	
relèvent de l'intérêt premier	les contribuables français. La	
des pays bénéficiaires comme	politique de développement	
des contribuables français.	vise en conséquence à	
Cette efficacité passe par	l'efficacité la plus grande,	
l'utilisation souple des	grâce à l'utilisation souple des	
instruments disponibles, par		
-	instruments disponibles, à la	
la prise en compte de la «	prise en compte de la	
performance » des projets	performance des projets	

1		
-	soutenus et à l'évaluation	
indépendante de leurs	indépendante de leurs	
résultats et de leur impact.	résultats et de leur impact.	A 11. Z
La France s'engage à	La	Alinéa sans
faire de la transparence de		modification
son aide une priorité.		
Conformément aux		
conclusions du Forum de		
haut niveau de Busan de 2011		
sur l'efficacité de l'aide, qui		
visent à l'établissement d'un		
standard commun, elle		
améliore le nombre et la		
qualité des informations sur		
son aide publiée sur les sites		
gouvernementaux. Elle lance		
également des projets pilote		
destinés à publier en temps		
réel les informations sur les		
projets qu'elle finance, à	N 10	
l'instar de ses activités au	à l'instar de celles qu'elle a	
Mali.	commencé de publier sur ses	
I a Amaniana i I	activités au Mali.	Alinéa sans
La transparence de	La	Alinea sans modification
l'aide passe également par		mounication
une meilleure redevabilité. A		
partir de 2013, la France produira annuellement des	-	
-	produit annuellement des indicateurs de résultats <i>ex</i>	
post de l'aide bilatérale et		
multilatérale. Les documents	post ue raiue	
qui permettent d'informer les		
parlementaires (en particulier		
le document de politique		
transversale « Politique		
française en faveur du		
développement ») et la		
société civile seront revus	société civile sont revus	
dans le même esprit. Les	societe civile solit levus	
résultats des évaluations		
menées par les principales		
structures pilotant l'aide au		
développement de la France,		
ainsi que la mise en œuvre de		
la stratégie présentée dans ce		
rapport, seront également	rapport, sont également	
rendus plus accessibles et	rapport, som egalement	
plus lisibles.	lisibles.	
F	La transparence de	Alinéa sans
	l'aide passe également par	modification
	une meilleure traçabilité et	
	par la mise en place de	
	dispositifs destinés à lutter	
	contre la corruption. Ainsi, la	
	France veille à ce que ces	
	aides ne soient pas utilisées	
	par les récipiendaires à des	
<u> </u>	r == 100 1001p10Haaries a des	

	fins contraires aux objectifs	
	de paix, de démocratie et de	
	droits de l'homme. Elle	
	s'efforce également de	
	prévenir les risques de	
	détournement, de corruption,	
	de blanchiment d'argent et de	
	financement du terrorisme.	
De nombreuses autres	De	Alinéa sans
politiques publiques ont des		modification
effets importants sur les pays		
en développement.		
L'efficacité de la politique de		
développement et de		
solidarité internationale		
dépend donc fortement de		
l'articulation entre cette		
politique et l'ensemble des		
politiques nationales et		
européennes (commerce,		
agriculture, santé, migrations,	migrations,	
recherche et enseignement		
supérieur, éducation, lutte	inscarre, recilerene	
contre le changement		
climatique, sécurité, outre-		
-	ościnitó cutro	
mer,). Cette cohérence doit	sécurité, outre-	
donc être systématiquement	mer)	
recherchée.	recherchée.	Afin de
	Afin de donner toute	Alin de
	l'efficacité à la politique de la	
	France, il est important que la	
	société française et les	
	acteurs publics et privés du	
	développement et de la	
	solidarité internationale	
	expriment et portent une	interventions De
	vision globale et explicite de	interventions. De
	leurs interventions. De ce	ce point de vue, il est nécessaire de formaliser une
	point de vue, il est nécessaire	continuité entre les phases
	de formaliser un continuum	d'urgence, de reconstruction
	entre les phases d'urgence, de	et de développement, basée
	reconstruction, de	sur des actions de réduction
	développement et de	et de prévention des risques
	construction de nouveaux	liés aux crises, sur des
	partenariats économiques	mesures de renforcement de
	avec les pays pauvres et les	la résilience des populations
	pays en développement. Ce	et des territoires, sur le
	continuum nécessite	dialogue entre l'ensemble des
	d'évoluer vers une	acteurs et sur la mise en
	coordination renforcée entre	place d'outils flexibles et
	les acteurs, en France et dans	adaptés.
	les pays concernés ; il s'agit,	_ ^
	par exemple, de consolider	
	les plans d'actions	
	pluriannuels au sein de	
	plateformes françaises et	
	européennes, par pays ou par	
	zone géographique concerné.	
	Zone geograpinque concerne.	

	I	
		Sur la base du présent
		rapport, le Gouvernement
		publie une charte de la
		politique de développement et
		de la solidarité
		internationale.
1. Objectifs et	1. Objectifs et	1. Objectifs et
priorités de la politique de	priorités de la politique de	priorités de la politique de
développement et de	développement et de	développement et de
solidarité internationale de	solidarité internationale de	solidarité internationale de
la France	la France	la France
1.1 Finalité de la	1.1 Finalité de la	1.1 Finalité de la
politique de développement	politique de développement	politique de développement
et de solidarité internationale	et de solidarité internationale	et de solidarité internationale
de la France	de la France	de la France
La France met en	La	Alinéa sans
œuvre une politique de		modification
développement et de		
solidarité internationale qui a		
I -		
pour objectif général de		
promouvoir un		
développement durable dans	14 .1	
les pays en développement,	développement,	
tout en visant à participer à		
l'effort international de lutte	l'effort	
contre la pauvreté extrême et		
de réduction des inégalités.	inégalités.	
Pour tenir compte du	Alinéa sans	Alinéa sans
niveau de développement de	modification	modification
chacun de ses partenaires et		
des priorités liées à sa		
géographie, son histoire, sa		
culture et sa langue, la France		
fait le choix d'une politique		
de développement et de		
solidarité internationale		
reposant sur des partenariats		
différenciés.		
Cette politique se	Alinéa sans	Alinéa sans
décline dans quatre grands	modification	modification
domaines simultanément :	modification	
- Promotion de la	Alinéa sans	– Promotion
paix, de la stabilité, des droits	modification	Tomodon
de l'homme et de l'égalité	modification	égalité entre les
entre les hommes et les		femmes et les hommes
femmes : La liberté et la		jemmes et tes memmes
1 *		
comme le développement		
économique et social à long		
terme des pays partenaires ne		
peuvent être assurés que dans		
une démarche fondée sur la		
reconnaissance de droits et le		
renforcement de l'État de		
droit. La France y attache une		particulière ;
importance particulière;		particuliere,

		۷.,	11. (
	– Équité, justice	– Équité,	Alinéa sans
	sociale et développement		modification
	humain: Les Objectifs du		
	millénaire pour le		
	développement ont contribué		
	à mobiliser la communauté		
	internationale en faveur d'un		
	accès universel à un socle de		
	services sociaux essentiels :		
	alimentation, éducation,		
	santé, eau potable,		
	assainissement, habitat		
	1		
	décent. Des progrès		
	importants ont été réalisés,		
	principalement alimentés par		
	la croissance économique des		
	pays eux mêmes mais		
	également grâce à l'appui de		
	la communauté		
	internationale. Mais il reste à		
	trouver les voies et moyens		
	de généraliser et de rendre		
	pérennes ces acquis car les		
	défis restent nombreux. La		
	France rappelle l'importance	l'importance de	
	de l'accumulation de capital	l'éducation et de la formation	
	_		
	humain dans le processus de	tout au long de la vie dans	
	développement et l'aspect	le	
	central du bien-être et des		
	droits des individus parmi les	individus ainsi que	
	objectifs de développement;	de l'intérêt supérieur de	
		l'enfant parmi les objectifs de	
		développement;	
	 Développement 	Développement	Alinéa sans
	économique durable et riche		modification
	en emplois : La France place		
	le développement		
	économique des pays du Sud		
	au cœur de sa politique de		
	développement et de		
	solidarité internationale. Elle		
	considère que l'amélioration		
	des infrastructures, dans les		
	secteurs de l'eau, de l'énergie		
	ou des transports notamment,		
	le renforcement de		
	l'intégration régionale et le		
	développement du secteur		
	privé, en particulier des PME		
	PMI et des entreprises de		
	taille intermédiaire (ETI), des		
	entreprises de l'économie		
	sociale et solidaire		
	(associations et coopératives	(associations et	
	notamment), ainsi que d'un	`	
	secteur financier performant	l'économie circulaire, ainsi	
i	et inclusif pour tous sont des	que	
	outils essentiels. Une		

croissance verte et solidaire reste, particulièrement dans les pays en développement, un moteur essentiel progrès social. L'enjeu est de promouvoir une croissance de qualité, créatrice d'emplois, fondée sur un juste équilibre physique, entre capital humain et naturel et qui ne se traduise pas par un dumping | ... traduise pas par social ou écologique. La dumping social ... politique de développement doit ainsi favoriser convergence des normes économiques, sociales environnementales qui contribue à améliorer les conditions de vie des populations des pays en développement et qui préserve le tissu économique ... tissu économique et des pays bénéficiant déjà de social des pays ... normes sociales et environnementales de bon niveau; .. niveau; Alinéa sans Préservation de - Préservation ... modification l'environnement et des biens publics mondiaux : Limiter à °C l'augmentation des températures mondiales afin d'éviter de graves dérèglements climatiques, lutter contre l'érosion de la biodiversité, veiller à la ... biodiversité et la protection des milieux désertification, veiller à ... naturels et des écosystèmes terrestres et marins, améliorer protection contre les sanitaires risques environnementaux, prévenir l'émergence et la propagation des maladies contagieuses et améliorer la stabilité financière mondiale constituent aujourd'hui des enjeux collectifs majeurs. Ces biens publics mondiaux ne sont aujourd'hui correctement pris en charge ni par les marchés, ni par les que États parce investissements que nécessite leur préservation ne profitent pas exclusivement à ceux qui les ont consentis et ne génèrent pas nécessairement de bénéfice marchand.

11 , 1 , 1	, 1 1	I			
appellent donc de la	-				
	rnationale				
des solutions de goi					
et de financement in			ovantes.		
1.2.	Priorités	1.2.	Priorités	1.2.	Priorités
transversales		transversales		transversales	
La promo			Alinéa sans	La promo	otion
l'autonomisation de		modit	fication.		
et l'intégration sys					
des problématiques	_				
dans les actions me					
les acteurs de l'ai	de et les				
pays partenaires air	nsi que la			contre	le
lutte contre le ch	angement			changement cli	matique sont
climatique (biodiv	ersité et			des priorités	
énergies renouvelat	oles) sont				
des priorités transve	ersales de				
_	aide au				
développement de la				de la F	rance.
– Les femme		– Les f	femmes sont des		femmes
actrices essentiel			sentielles du		
développement. Po-					
les droits des fei			genre et le non-		
cœur de la poli			oit des femmes	du dro	oit des femmes
développement,	le	et des fill		sont une com	•
Gouvernement a ac			tructurante de la		-
du comité intermini	-	-	femmes et les	Les	femmes font
la coopération inte		•	e, du fait de leur	face à des di	
et du développeme			des difficultés		
juillet 2013 une		spécifiques	et à des		
	enre et	1			
développement »			•	(lomaines
période 2013 201		dans tous ics (aomanics.		
stratégie prévoit une					
compte systématiq					
objectif transversal					
dans les p					
d'élaboration, de					
d'évaluation des					
cette approche	intégrée				
passera dans les pa					
différenciés, en p					
dans les pays pau	-				
une révision de					
instruments	du				
développement ains					
le renforcement des	-				
des agents et le son					
recherche. La	nouvelle				
stratégie, mise en o	-				
l'ensemble des 1					
traitant de polit					
développement et	tous les				
opérateurs, sera	évaluée				
annuellement par	le Haut				
Conseil à l'égalité	entre les				
femmes et les	hommes				

(HCE).		
	Pour mettre les droits des femmes au coeur de la politique de développement, le Gouvernement a adopté,	Alinéa sans modification
	lors du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)	
	du 31 juillet 2013, une nouvelle stratégie « genre et développement » pour la période 2013-2017. Cette	
	stratégie prévoit une prise en compte systématique d'un objectif transversal « genre » dans les procédures	
	d'élaboration, de suivi et d'évaluation des projets : cette approche passera, en	
	particulier dans les pays pauvres, par une révision de tous les instruments du développement ainsi que par	
	le renforcement des capacités des agents et le soutien à la recherche. Cette stratégie prévoit que d'ici à 2017, 50 %	
	des projets de développement français aient comme objectif principal ou significatif	
	l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle sera mise en	
	oeuvre par l'ensemble des ministères traitant de politique de développement et tous les opérateurs, et	
	évaluée annuellement par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE).	
	Dans les enceintes européennes et internationales, la France s'efforce de promouvoir le	Dans les enceintes
	droit des femmes et des filles, la lutte contre les violences qui leur sont faites, l'accès	droit des femmes, la lutte
	universel à la planification familiale et aux droits sexuels et reproductifs, l'autonomisation des femmes,	
	l'égalité professionnelle, l'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation, en	l'accès des femmes

	veillant particulièrement à éviter la déscolarisation précoce des jeunes filles, et l'accès à la formation ainsi qu'aux responsabilités économiques, politiques et sociales.	à l'éducation, à la formation ainsi qu'aux sociales.
		La politique de développement et de solidarité internationale prend en compte la situation particulière des jeunes filles et leur vulnérabilité, en intégrant dans la définition et la mise en œuvre des actions leurs besoins et leurs droits, notamment en matière d'éducation, de formation professionnelle, de lutte contre les violences et de santé, y compris sexuelle.
- La lutte contre le changement climatique et le développement économique et social sont intrinsèquement liés : L'accélération du réchauffement climatique entravera durablement le développement. L'adoption par les pays en développement, notamment les pays émergents, de modes de développement sobres en énergie fossile est devenue un enjeu majeur à la fois pour la lutte contre le réchauffement climatique au niveau mondial et pour le développement durable de chacun d'entre eux. En parallèle, il apparaît crucial d'accompagner les pays les plus pauvres et les plus fragiles pour qu'ils puissent adapter leurs économies aux effets inéluctables et déjà présents de ce changement climatique. En effet, ce sont les populations les plus pauvres		Alinéa sans modification
qui sont les plus directement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles et donc les plus exposées aux évolutions que le changement climatique induit sur ces ressources. Ainsi, à travers		

T		
son « cadre d'intervention		
transversal climat », l'Agence		
française de développement		
vise à ce que, chaque année,		
50% de ses financements		
dans les pays tiers		
comportent des cobénéfices «		
climat » dans l'ensemble des		
secteurs pertinents, y compris		
l'énergie. Enfin, la		
préparation de la conférence		
des parties de la convention-		
1 *		
cadre des Nations unies sur		
les changements climatiques		
en 2015 sera une priorité pour		
la France.	la France.	
1.3. Priorités	1.3 Secteurs	1.3 Secteurs
sectorielles	d'intervention	d'intervention
La France définit dix	Prenant en	Alinéa sans
secteurs prioritaires	considération, dans une	modification
d'intervention, prenant en	perspective de durabilité et de	
considération, dans une	développement mutuellement	
perspective de durabilité et de	bénéfique, d'une part, les	
développement mutuellement		
	1 7	
bénéfique, d'une part, les	partenaires et, d'autre part, les	
besoins des pays partenaires	objectifs de sa politique de	
et, d'autre part, les objectifs	développement, la France	
de sa politique de	définit dix secteurs	
développement.	d'intervention. Ces derniers	
	doivent prendre en compte,	
	dans leurs objectifs, principes	
	et indicateurs, les deux	
	priorités transversales de	
	l'aide publique au	
	développement de la France :	
	les droits des femmes et les	
	politiques d'égalité entre les	
	femmes et les hommes, ainsi	
	que la lutte contre le	
	changement climatique.	
- Santé et protection	– Santé et protection	- Santé et protection
sociale	sociale	sociale
La France consacre	La France réaffirme	Alinéa sans
1 0	l'importance qu'elle accorde	modification
effort dans le domaine du	au droit fondamental à la	
développement et de la	santé. Elle consacre une part	
* *	significative de son effort	
l'amélioration des conditions	_	
de santé et de protection		
sociale dans les pays en		
	l'amélioration des conditions	
	de santé et de protection	
3	sociale dans les pays en	
investissement. I acceleration	1	
	dávalannamant Dluci	
de la mondialisation a	développement. Plusieurs	
de la mondialisation a renforcé les risques de	facteurs justifient cet	
de la mondialisation a renforcé les risques de	facteurs justifient cet investissement : l'accélération	

T		-
sociétés aux chocs sanitaires	1	
est une condition de leur	diffusion des grandes	
capacité à se développer ;	pandémies ; la résilience des	
-	sociétés aux chocs sanitaires	
France dispose de		
compétences reconnues.	capacité à se développer ;	
Cette coopération doit	c'est un secteur dans lequel la	
cependant s'adapter à la	France dispose de	
double transition	compétences reconnues.	
démographique	Cette coopération doit	
	cependant s'adapter à la	
épidémiologique (progression	double transition	
des maladies non	démographique	
transmissibles) qui affecte les	(vieillissement) et	
pays en développement. Par	épidémiologique (progression	
ailleurs, certaines maladies	des maladies non	
tropicales touchant les	transmissibles) qui affecte les	
populations des pays les plus	pays en développement. Par	
	ailleurs, certaines maladies	
pauvres sont négligées dans		
l'effort de R&D de l'industrie	tropicales touchant les	
pharmaceutique du fait de	populations des pays les plus	
l'absence de marchés	pauvres sont négligées dans	
solvables. La santé, comme	l'effort de recherche et	
bien public mondial, appelle	développement de l'industrie	
dès lors une mobilisation	pharmaceutique du fait de	
globale et coordonnée de	l'absence de marchés	
l'ensemble des acteurs du	solvables. La santé, comme	
développement international.	bien public mondial, appelle	
	dès lors une mobilisation	
	mondiale et coordonnée de	
	l'ensemble des acteurs du	
	développement international.	
Par ailleurs, l'accès de	Alinéa supprimé	Suppression
tous à la protection sociale		maintenue de l'alinéa
commence par le soutien au		
développement de socles		
nationaux de protection		
sociale (cf. à cet égard, la		
recommandation 202 de		
l'OIT concernant les socles		
nationaux de protection		
sociale de l'OIT adoptée en		
2012). Sa promotion		
contribuera à concrétiser le		
caractère universel de la		
couverture sociale (santé,		
vieillesse, invalidité,		
prestations familiales).		
La France réitère son	Alinéa sans	La France réitère
	modification	La Plance l'enere
engagement à combattre les	modification	
trois grandes pandémies,		
notamment grâce au Fonds		
mondial de lutte contre le		
sida, la tuberculose et le		
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
paludisme, à lutter contre les		lee1- 1'
paludisme, à lutter contre les maladies négligées, à		les maladies
paludisme, à lutter contre les		négligées et la sous-
paludisme, à lutter contre les maladies négligées, à		

promouvoir la couverture sanitaire universelle.		universelle.
Dans les domaines du	commence par le soutien au développement des socles nationaux de protection sociale. À cet effet, la France soutient la recommandation n° 202 du 14 juin 2012 de	Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) contribueront à concrétiser le caractère universel de la
renforcement des systèmes de santé et de protection sociale, son action se concentrera sur les trois grands enjeux suivants:	modification	modification
- l'amélioration de la santé maternelle et infantile et des politiques de population dans les pays prioritaires d'Afrique subsaharienne ;	- l'amélioration de la santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et infantile, ainsi que les politiques de population dans les pays prioritaires d'Afrique subsaharienne;	Alinéa sans modification
- l'adaptation des systèmes de santé et de protection sociale à l'accroissement des maladies chroniques et des problèmes de santé découlant de l'élévation des niveaux de vie et du vieillissement;	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
- le renforcement de la surveillance épidémiologique et de la capacité des pays à agir sur les déterminants environnementaux de la santé.	- le renforcement déterminants environnementaux et sociaux de la santé.	Alinéa sans modification
- Agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnelle	- Agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnelle	- Agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnelle
La France promeut une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois et respectueuse des écosystèmes. Elle soutient des initiatives permettant à	La lutte contre la sous- nutrition est une des priorités de la politique de développement et de solidarité internationale. La France promeut une	La lutte contre

l'agriculture familiale de jouer pleinement son rôle : adoption politiques de agricoles cohérentes, renforcement de l'intégration régionale, structuration des marchés agricoles, développement de filières, appui aux organisations paysannes, recherche de l'accès équitable à l'eau, sécurisation du foncier et la lutte contre la dégradation accès des terres, financements. En matière de pêche, elle agit pour renforcer l'aide à la protection des milieux et ressources marines et à la gestion durable des pêcheries des pays développement. Elle cherche à développer une évaluation européenne systématique et publique de la mise en œuvre et des effets des volets sociaux et environnementaux des accords de pêche.

agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois, soutenant production vivrière respectueuse des écosystèmes et de la biodiversité. Elle soutient des initiatives permettant à l'agriculture de jouer pleinement son rôle: adoption de politiques agricoles cohérentes, renforcement de l'intégration régionale, structuration des marchés agricoles, développement de filières, appui aux organisations paysannes ; ainsi que le renforcement de l'autonomie des paysans, la recherche de l'accès équitable à l'eau, la transition des agricultures familiales vers intensification agroécologique, la sécurisation de l'accès au foncier, notamment pour les femmes et les petits producteurs, la lutte contre les accaparements de terres et de ressources et la lutte contre la dégradation et la pollution des terres.__En matière de pêche, la France agit pour renforcer l'aide à la gestion durable des pêcheries des pays en développement et à la protection des milieux et ressources marines, notamment par la mise en place de réserves halieutiques et d'aires marines protégées. Elle cherche à développer une évaluation européenne systématique et publique de la mise en oeuvre et des effets des volets sociaux et environnementaux accords de pêche.

... développement de filières, accès des petits producteurs aux certifications environnementales volontaires disponibles sur le marché international. appui ...

... accords de pêche.

L'aide bilatérale pour finalité d'améliorer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et urbains, principalement en Afrique subsaharienne, par un soutien aux exploitations agricoles familiales, aux filières et aux politiques agricoles,

L'aide bilatérale sécurité alimentaire nutritionnelle des ménages ...

... aux filières, en vivrières particulier et d'élevage, aux politiques ...

et

Alinéa sans modification

alimentaires et nutritionnelles, en intégrant les enjeux de développement durable. À ce titre, les interventions contribueront : - à l'amélioration de la gouvernance sectorielle de la sécurité alimentaire, tant en ce qui concerne les politiques agricoles, rurales que nutritionnelles ;	durable et de souveraineté alimentaire contribueront : Alinéa sans modification	Alinéa sans modification Alinéa sans
- au développement économique et social des territoires ruraux et à la conservation de leur capital naturel;	modification	modification
- à une croissance soutenue, riche en emplois, durable et inclusive des filières agricoles.	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
	En cohérence avec ces orientations, l'Agence française de développement (AFD) ne finance pas la recherche, l'achat, la promotion ou la multiplication de semences génétiquement modifiées. Elle ne soutient pas de projets ayant pour finalité ou conséquence la déforestation de forêt primaire, l'accaparement des terres incompatible avec un développement local équitable ou la privation des ressources naturelles des populations autochtones.	Alinéa sans modification
– Éducation et formation	– Éducation et formation	– Éducation et formation
	développement. Une éducation et une formation de qualité sont des facteurs puissants de transformation sociale et contribuent à la réduction des inégalités sociales et territoriales, à un	Alinéa sans modification

de la formation une des	la citoyenneté et à la	ļ
priorités de sa politique de	promotion de la démocratie et	
développement et de	de l'État de droit. L'éducation	
solidarité internationale.	est aussi un outil de	
	sensibilisation, de prévention	
	et de formation aux droits	
	humains, aux enjeux de	
	développement durable et aux	
	enjeux transversaux et	
	sociétaux tels que la santé,	
	l'environnement, ou la lutte	
	contre les toutes les formes	
	de discriminations.	
L'éducation est au	Une des	Alinéa sans
cœur des processus de	caractéristiques des pays	modification
		modification
développement. Une	bénéficiaires de la politique	
éducation et une formation de	de développement est la	
qualité sont des facteurs	jeunesse de leur population.	
puissants de transformation	Encore plus pour ces pays,	
sociale et contribue à la	les jeunes représentent	
réduction des inégalités		
sociales et territoriales, à un	bénéficier d'investissements	
développement économique	forts à tous les niveaux pour	
	-	
durable et à la promotion de	1	
la démocratie et de l'Etat de	sociale, économique et	
droit.	politique. C'est pourquoi la	
	France fait de l'éducation et	
	de la formation accessibles à	
	tous sans aucune	
	discrimination une des	
	priorités de sa politique de	
	développement et de	
	solidarité internationale. Dans	
	ce cadre un effort particulier	
	dans le domaine de la	
	formation professionnelle	
	initiale et continue dans les	
	pays concernés aura un effet	
	de levier sur la création	
	d'emplois, mais aussi sur la	
	capacité de ces pays à	
	s'adapter au contexte de	
	-	
	mondialisation des échanges	
	et de multiplication des crises	
	économiques, sanitaires et	
	climatiques.	
La politique française	La	Alinéa sans
d'aide au développement et		modification
de solidarité internationale		
doit aider à la mise en œuvre		
de politiques d'éducation et		
de formation efficaces, à		
l ' '		
même de garantir		
l'acquisition des		
connaissances et la maîtrise		
des compétences nécessaires		
au développement autonome		
des populations et à leur		

 	<u> </u>	
pleine insertion économique,		
sociale et citoyenne, dans la		
société. La France contribue	dans la société. À	
également à ces objectifs à	ce titre, l'accès et le maintien	
travers sa politique d'accueil	des filles à l'école	
et de formation d'étudiants	représentent un facteur	
étrangers en France. La	fondamental de	
politique de promotion et de	développement. Cette	
soutien de la langue française	politique doit aussi contribuer	
est également un vecteur de	aux objectifs de l'Éducation	
la politique de	pour tous, en priorisant le	
développement.	soutien à l'éducation de base	
	incluant les premiers niveaux	
	du secondaire, l'importance	
	du continuum éducatif de la	
	petite enfance à la formation	
	tout au long de la vie, le rôle	
	primordial des équipes	
	pédagogiques dans la	
	dispense d'une éducation de	
	qualité, notamment pour les	
	populations marginalisées ou	
	vulnérables. La France	
	contribue également à ces	
	objectifs à travers sa politique	
	d'accueil et de formation	
	d'étudiants étrangers sur son	
	territoire. La politique de	
	promotion et de soutien de la	
	langue française est	
	également un vecteur de la	
	politique de développement.	
– Secteur privé,	– Secteur privé,	– Secteur privé et
secteur financier et promotion	secteur financier et promotion	responsabilité sociétale
de la responsabilité sociale et	de la responsabilité sociale et	
environnementale	environnementale	•
Le secteur privé	Le	Le
contribue à la création de		
richesses, d'emplois, de		
revenus, de services et de		
biens. La politique de		
développement et de		
solidarité internationale		
encourage l'action des		
entreprises, en particulier les		
PME-PMI et les entreprises		
de taille intermédiaire. Le		
développement des PME,		
l'accroissement des flux		
d'investissement et le		
renforcement des cadres		
règlementaires nécessaires		
tant pour encourager que		
pour encadrer le		
développement de		
l'entreprenariat privé,		
représentent autant d'enjeux		
majeurs. Qu'il s'agisse du		majeurs. La

T		
financement d'infrastructures		politique de développement et
durables, du développement		de solidarité internationale
des échanges, du		favorise les conditions d'une
renforcement et de la		croissance riche en emplois,
transparence du secteur		inclusive et durable.
financier, des secteurs privés		
sociaux, de la prise en		
compte des externalités		
négatives globales et		
notamment		
environnementales,		
l'encadrement réglementaire	l'angodramant	
_		
-	réglementaire et fiscal de	
est essentiel tout au long de la	<u> </u>	
chaîne pour parvenir une	pour parvenir à	
croissance riche en emplois,		
inclusive et durable.	durable.	
La responsabilité	La responsabilité	Le Point de contact
sociale et environnementale	sociale et environnementale	national pour la mise en
(RSE) est une dimension	des acteurs publics et privés	œuvre des principes
	et sa promotion sont des	
	dimensions transversales de	
	l'action du Gouvernement et	
politique de développement.	doivent être pleinement	
Le gouvernement a donc	-	recommandations pour une
décidé de lancer une		_
	développement.	conduite responsable dans la
concertation pour une		filière textile-habillement. Le
meilleure responsabilisation		PCN est chargé de la
des entreprises		promotion de ces
multinationales et des		recommandations et pourra
donneurs d'ordre vis-à-vis de		être saisi des conditions de
leurs filiales et de leurs		mise en oeuvre des principes
fournisseurs situés dans les		directeurs dans tout autre
pays en développement. Il		secteur d'activité pertinent.
mandate la plateforme		Dimension transversale de
nationale RSE pour nourrir		l'action du Gouvernement, la
cette concertation. La France		responsabilité sociétale est
s'efforce également de		pleinement intégrée dans la
promouvoir cette démarche		politique de développement et
auprès de l'ensemble des		de solidarité internationale
partenaires du		qui met en oeuvre des actions
développement, dans les		-
enceintes internationales ou		1 0
		les pays partenaires et les
européennes. Elle soutient le		acteurs publics et privés pour
renforcement des exigences		une meilleure prise en
sociales et environnementales		compte de cette exigence.
dans les processus de		
passation des marchés		
publics, dans le cadre des		
réformes en cours au sein des		
institutions financières		
multilatérales.		
	Le Gouvernement	Le
1	mandate la plateforme	
	nationale d'actions globales	responsabilité
		sociétale
	pour la responsabilité sociale	societate
1	des entreprises pour mener la	
<u>'</u>	réflexion sur des mesures	

	visant à une meilleure responsabilisation des entreprises multinationales et des donneurs d'ordre vis-à-vis de leur filiales, sous-traitants et fournisseurs situés dans les pays en développement.	développement.
	Celle-ci étudiera également la possibilité de renforcer le devoir de vigilance incombant aux entreprises dans le cadre de leurs activités, de celles de leurs filiales et de leurs soustraitants afin de prévenir les dommages sanitaires et environnementaux qui peuvent en résulter.	Celle-ci dommages sociaux, sanitaires et environnementaux qui peuvent en résulter.
	La France s'efforce également de promouvoir cette démarche auprès de l'ensemble des partenaires du développement dans les enceintes internationales ou européennes. Elle soutient le renforcement des exigences sociales et environnementales dans les processus de passation des marchés publics, dans le cadre des réformes en cours au sein des institutions financières multilatérales et dans un cadre bilatéral.	Alinéa sans modification
	Pour répondre à l'objectif transversal d'égalité entre les femmes et les hommes de l'aide publique au développement, la France soutient l'entrepreneuriat féminin et l'accès des femmes aux responsabilités économiques et sociales. Dans les procédures	Alinéa sans modification Alinéa supprimé
	de passation des marchés pour les projets qu'elle finance, l'AFD inclut une clause prévoyant que les entreprises impliquées respectent les dispositions qui leur sont applicables en matière de publication d'informations favorisant la transparence, telles que celles mentionnées au III de l'article	

	7 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. 1° à 6° (Supprimés)	Alinéa supprimé
La France soutient l'essor et la promotion des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), acteurs devenus incontournables de la politique de développement. Les coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises sociales, qui sont les principaux acteurs de l'ESS, placent l'individu au cœur du développement et apportent, le plus souvent, des réponses au plus près des besoins locaux, appuyant l'émergence d'une solidarité citoyenne.		transnationales. Ceci peut s'exprimer
	La France soutient également le développement de l'économie circulaire, s'inscrivant dans le cadre du développement durable, qui concrétise l'objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie afin de passer progressivement à un modèle de création de valeur, positive sur un plan social, économique et environnemental. L'économie circulaire privilégie un modèle centré sur l'utilisation locale des ressources	Alinéa sans modification

Т	T., .,	
	disponibles et les circuits	
	courts partout où cela est	
	possible.	
	La France promeut	Alinéa sans
	également les libertés	modification
	syndicales et l'amélioration	
	du dialogue social. Elle	
	reconnaît que les syndicats	
	constituent des acteurs du	
	développement.	
 Développement des 	– Développement des	 Développement des
territoires	territoires	territoires
Le développement	Le	Alinéa sans
urbain et le développement		modification
rural sont décisifs pour		
l'avenir de la planète. Ils ne		
peuvent être traités		
indépendamment l'un de		
l'autre compte tenu de leur		
interconnexion croissante.		
Particulièrement engagée en		
faveur du développement des		
territoires, la France s'est,		
notamment, vue confiée par		
· ·		
ONU Habitat un rôle de chef		
de file pour la mise en œuvre		
des « lignes directrices		
internationales sur la		
décentralisation et l'accès aux		
	services de base pour	
assainissement, traitement	tous »	
des déchets, énergie,		
transports, communications,		
école primaire, santé et		
sécurité publique) adoptées		
par le Conseil		
d'Administration d'ONU		
Habitat en 2007 et en 2009.		
Elle est aussi chef de file		
européen pour l'élaboration		
de lignes directrices		
internationales sur la		
planification urbaine et		
territoriale.	territoriale.	
Les villes sont	Les	Alinéa sans
aujourd'hui au cœur des		modification
enjeux du réchauffement		
climatique et de la		
surexploitation des ressources		
naturelles. Mais des solutions		
d'ordre institutionnel et		
technique peuvent		
aujourd'hui être apportées		
afin de faire face au défi		
environnemental. L'approche		
française du développement		
urbain durable privilégie ainsi		

4		
trois grands objectifs :	quatre grands objectifs :	
	- faire des collectivités locales le catalyseur de la démocratie de proximité et de la concertation entre tous les	
	acteurs du développement local;	
 participer au renforcement des capacités des collectivités locales; 	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
- améliorer les conditions de vie et la productivité urbaine ;	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
- contribuer à un aménagement des territoires urbains qui préserve l'environnement et les autres biens publics mondiaux.	Alinéa sans modification	- contribuer à un aménagement des territoires urbains qui préserve l'environnement et les autres biens publics mondiaux, notamment par l'investissement dans des infrastructures urbaines durables qui intègrent les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des impacts environnementaux à long terme et une meilleure gestion des ressources.
En écho à la stratégie dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'approche de développement rural favorisera les trois axes stratégiques suivants :	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
- accompagner des politiques agricoles nationales et régionales concertées ;	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
- investir pour une agriculture, moteur de croissance inclusive et durable ;	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
- soutenir l'intégration des territoires ruraux dans les échanges économiques nationaux, régionaux et internationaux.	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
 – Environnement et énergie	– Environnement et énergie	- Environnement et énergie
Une complète prise en compte en compte des questions environnementales	Une complète prise en compte des questions	Alinéa sans modification

dans la politique de développement est une condition nécessaire à la pérennisation des projets de lutte contre la pauvreté. La France contribue activement négociations internationales dans le cadre de diverses Conventions des Nations unies telles que celles sur les changements climatiques (CCNUCC), la diversité biologique (CBD), lutte contre la désertification (CNULCD) ainsi qu'au sein des différents accords multilatéraux sur l'environnement. Elle concourt à leur mise en œuvre à travers, notamment, sa participation au Fonds l'environnement mondial (FEM) et son outil de coopération bilatérale en matière d'environnement, le **Fonds** français pour l'environnement mondial (FFEM).

... diverses conventions des Nations unies telles que la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée à New York, le 9 mai 1992, la convention sur la diversité biologique, adoptée Nairobi, le 22 mai 1992, la convention des Nations unies lutte sur la contre désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou désertification, en particulier en Afrique, adoptée à Paris, le 17 juin 1994, ainsi qu'au sein ...

... (FFEM). L'AFD contribue également au financement de protection l'environnement dans les pays conformément tiers, aux engagements pris dans ses documents stratégiques pertinents, en particulier dans son cadre d'intervention transversal climat, son cadre d'intervention transversal biodiversité et son cadre d'intervention sectoriel sur la sécurité alimentaire Afrique subsaharienne.

S'agissant de la lutte contre l'érosion de la biodiversité, deux axes prioritaires ont été définis coopération pour la bilatérale : accroître surfaces et améliorer la gestion des territoires ayant statut d'aires protégées terrestres et marines intégrer la protection et la restauration de la biodiversité dans l'ensemble des sectorielles politiques susceptibles d'avoir un impact sur son avenir.

Alinéa sans modification

La politique de développement et de solidarité internationale de la France dans le secteur de l'énergie s'inserit dans le cadre de stratégies globales de lutte contre la parveret, de promotion de la croissance verte et de protection des hiens publice mondiaux. Elle est éroitement liée à notre action dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modèrnes ; développer les énergétique conformément aux objectifs de l'Initiative « Energétique conformément aux objectifs de l'Initiative « Energétique conformément aux objectifs de l'Initiative « Energétique durable pour tous » (STEAII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques é aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergétique : — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines : — sécuriser et renforcer les spoiliques énergétiques in modification modification durs l'entre de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergétiques in modification modification durs l'entre de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergétiques in modification modification durs l'entre de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergétiques in modification modification modification durs l'entre de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergétiques la développement et de développement et de développement Dans cette perspective, elle publiers fondés des lutteres de la développement aux des contre de développement et de solidarité internationale aux développement et de solidarité internationale aux développement et de solidarité internationale aux des services des cettes apactics des developpement et de solidarité internationale aux développement et de solidarité internationale aux développement et de solidarité internationale aux desergét	 ¥ 44.4	.	A 11 /
solidarité internationale de la France dans le secteur de l'énergie s'inscrit dans le cadre de stratégies globales de lutte contre la paruvreit, de promotion de la croissance verte et de protection des biens publics mondiaux. Elle est étroitement liée à notre action dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SFAAII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétiques durables cet aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique surables et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — réduire la fracture énergétique c'hévolepper l'accès en zones rurales et suburbaines ; — reafoure les politiques énergétiques durables et l'es systèmes énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossies et de porter cette position dans l'ensemble des banques modification les concours apportés dans le codre de sa politique de développement. Dans cette perspective, elle publiera dic développement et de solidarité internationale aux éfergies		La	
France dans le socteur de l'énergie s'inscrit dans le cadre de stratégies globales de lutte contre la pauvrét, de promotion de la croissance verte et de protection des biens publics mondiaux. Elle est étroitement liée à notre action dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energié ques performants ; secrétaire général des Nations unies. Trois axos prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les politiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans tensemble des sanques modification les concours apportés dans le cadre de sa politique de développer un different les politiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans tensemble des sanques modification. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans tensemble des sanques modification. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans tensemble des sanques modification. La France a pour objectif internationale aux développement et de solidarité internationale aux dévelopment et de solidarité.			modification
l'énergie s'inscrit dans le cadre de stratégies globales de lutte contre la pauvreté, de promotion de la croissance verte et de protection des biens publies mondiaux. Elle est étroitement liée à notre action dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SE4AII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques defenises et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et déveloper l'accès en zones rurales et suburbaines; — sécuriser et renforcer les politiques énergétiques durables et acces en zones rurales et suburbaines; — reforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossies et de porter cette position dans les contres et et développement. Dans cette perspective, elle publière at éte solidarité internationale aux édeveloppement et de solidarité.			
cadre de stratégies globales de lutte contre la pauvreté, de promotion de la croissance verte et de protection des biens publise mondiaux. Elle est étroitement liée à notre action dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services chergétiques modernes ; développer les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous «(SEA)II) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur out été définis : — prioriser les énergétiques durables et aux acteurs du secteur out été définis : — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — reduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publies aux énergies fossiels et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cetter perspective, elle publièrer dict ed développement et de solidarité internationale aux édéveloppement et de solidarité internationale aux édeveloppement et de solidarité internationale aux édéveloppement et de			
de lutte contre la pauvreté, de promotion de la croissance verte et de protection des biens publics mondiaux. Elle est étroitement liée à notre action dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SEAAII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les politiques énergétiques; modification — renforcer les politiques de réduire progressivement ses soutiens de développement. Dans cette développement et de loitageire internationale aux nervers des cettes des politique de développement et de developpement et de loitageire internationa	•		
promotion de la croissance verte et de protection des biens publics mondiaux. Elle est étroitement liée à notre action dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SEAII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique confification modification — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — securiser et renforcer les politiques énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques ; — la France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette developpement et de loilidarité internationale aux des la cité des politiques de développement et de loilidarité internationale aux developpement et de loilidarité internationale aux developpement et de loilidarité internationale aux developpement et de loilidarité internationale aux des la cité des politiques de développement et de loilidarité internationale aux des la cité des politiques de developpement et de loilidarité internationale aux developpement et de loilidarité internationale aux des la cité des politique de developpement et de loilidarité internationale aux des la cité des politique de developpement et de loilidarité internationale aux des la cité des politiques de developpement et de loilidarité internationale aux des la cité des la cité de la cité de la cité des la cité des la cité des la cité de la cité de la cité de la cité de la cité des la cité des la cité de la	cadre de stratégies globales		
verte et de protection des biens publics mondiaux. Elle est étroitement liée à notre action dans le domaine de la lutre contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SE4AII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont ét éfénis: — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique : — réduire la fracture énergétique : — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les politiques énergétiques ; — sécuriser et renforcer les politiques énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification modification — renforcer les politiques énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification modification — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification modification — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies lossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banque de soutier progressivement de développement et de developpement et de devident des la l'alinéa sun progressivement et se concours apportés dans le développement e	de lutte contre la pauvreté, de		
verte et de protection des biens publics mondiaux. Elle est étroitement liée à notre action dans le domaine de la lutre contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SE4AII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont ét éfénis: — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique : — réduire la fracture énergétique : — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les politiques énergétiques ; — sécuriser et renforcer les politiques énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification modification — renforcer les politiques énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification modification — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification modification — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification — renforcer les politiques énergétiques ; — l'alinéa sans modification — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies lossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banque de soutier progressivement de développement et de developpement et de devident des la l'alinéa sun progressivement et se concours apportés dans le développement e	promotion de la croissance		
biens publics mondiaux. Elle est étroitement liée à notre action dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergés renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SEA/II) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique : — réduire la fracture d'energétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les spolitiques énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publicar ad rici enternationale aux developpement et de développement et de de didadrité internationale aux energies	-		
est étroitement liée à notre action dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergés renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SE4AII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique : — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines : — securiser et renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement et de solidarité internationale aux développement et de solidarité internationale aux detregies			
action dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergétique conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SEAAII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des Nations unies. — rendoure la fracture énergétique et développer l'accès en zones trurales et suburbaines ; — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques durables aux énergies que multiatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici derenges	<u> </u>		
lutte contre le changement climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SE4AII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; — refoure la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques qurables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement et de developpement et de développement et de developement et de developpement et de developement			
climatique et s'articule aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; énergétiques performants ; développer les énergies renouvelables ; améliorer l'el'ficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SE4AII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergétiques durables et l'efficacité énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines; — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des baudies aux énergies modification La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des baudies de développement et de d			
aujourd'hui autour de trois grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Imitiative « Energie durable pour tous » (SE4All) du Secrétaire général des Nations unics. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique : — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques : — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici miermationale aux énergies	_		
grands objectifs : améliorer l'accès à des services énergétiques modernes ; développer les énergies renouvelables : améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SE4AII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette developpement et de doildarité internationale aux énergies	-		
i raccès à des services énergétiques modernes ; développer les énergies renouvelables ; améliorer l'refficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SE4AII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique : — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — securiser et renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiers publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici internationale aux énergies			
énergétiques modernes développer les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SE4AII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur out été définis: — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines; — sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques ; — renforcer les solitiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici			
développer les énergies renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SE4AII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines; — refduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines; — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ei internationale aux énergies			
renouvelables ; améliorer l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energic durable pour tous » (SEAAII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici	· 1	énergétiques performants ;	
l'efficacité énergétique, conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SE4All) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — reduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — renforcer les systèmes énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques ; — la France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici			
conformément aux objectifs de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SE4All) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis: — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines; — - sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici	renouvelables ; améliorer		
de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SEAAII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques surables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici des nations unies. Alinéa sans modification modification Alinéa sans modification Alinéa sans modification Minéa sans modification EL France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement et de solidarité internationale aux énergies	l'efficacité énergétique,		
de l'Initiative « Energie durable pour tous » (SEAAII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques surables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici des nations unies. Alinéa sans modification modification Alinéa sans modification Alinéa sans modification Minéa sans modification EL France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement et de solidarité internationale aux énergies	conformément aux objectifs		
durable pour tous » (SEAĀII) du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici			
du Secrétaire général des Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis: — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines; — sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici	•		
Nations unies. Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — refouire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multiatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici	. ,	Secrétaire général	
Trois axes prioritaires et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : - prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; - réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; - sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. - renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses outiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici	_		
et un appui transversal aux politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : — prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici			Alinéa sans
politiques énergétiques durables et aux acteurs du secteur ont été définis : - prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; - réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; - sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. - renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici denrice les soutiens publica aux énergies durable aux énergies			
durables et aux acteurs du secteur ont été définis : - prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; - réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; - sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. - renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. - La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici		mounication	modification
secteur ont été définis : - prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; - réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; - sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. - renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici			
- prioriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; - réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; - sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques durables et les capacités des acteurs. - renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. - La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici			
renouvelables et l'efficacité énergétique ; - réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; - sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici		A 1' /	A 15 Z .
énergétique ; — réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. — La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici			
- réduire la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines; - sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques; - renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici		modification	modification
énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ; — sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques ; — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici	<u> </u>		
l'accès en zones rurales et suburbaines; - sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques; - renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici			
suburbaines; - sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques; - renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici		modification	modification
- sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques ; - renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici	l'accès en zones rurales et		
- sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques ; - renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici	suburbaines;		
les systèmes énergétiques ; modification modification — renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici	*	Alinéa sans	Alinéa sans
- renforcer les politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici			
politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici modification modification La progressivement les concours apportés dans le cadre de sa politique de développement et de solidarité internationale aux énergies			
politiques énergétiques durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici modification modification La progressivement les concours apportés dans le cadre de sa politique de développement et de solidarité internationale aux énergies	– renforcer les	Alinéa sans	Alinéa sans
durables et les capacités des acteurs. La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici			
La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici La progressivement les concours apportés dans le cadre de sa politique de développement et de solidarité internationale aux énergies		modification	
La France a pour objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici	•		
objectif de réduire progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici progressivement progressivement les concours apportés dans le cadre de sa politique de développement et de solidarité internationale aux énergies	acieuis.	Lo Evenes o	I o
progressivement ses soutiens publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici progressivement les concours apportés dans le cadre de sa politique de développement et de solidarité internationale aux énergies			Lä
publics aux énergies fossiles et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici			**************************************
et de porter cette position dans l'ensemble des banques multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici		1 0	
dans l'ensemble des banques multilatérales de développement et de solidarité internationale aux énergies		-	
multilatérales de développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici		-	
développement. Dans cette perspective, elle publiera d'ici		-	
perspective, elle publiera d'ici		multilatérales de	
perspective, elle publiera d'ici		développement. Dans cette	énergies
I ugua ans und suldeste tonuce i		deux ans une stratégie fondée	
sur une évaluation de l'impact			
environnemental et		=	
en virolinemental			

	Zamania Bi	<u> </u>
	économique. D'ores et déjà,	
	l'AFD ne finance pas de	
	projets de centrales à	
	charbon, à l'exception des	
	centrales incluant un	
	dispositif opérationnel de	
	captage et de stockage de	
	dioxyde de carbone.	carbone.
	t – Eau et	– Eau et
assainissement	assainissement	assainissement
L'accès à l'eau et	L'accès	Alinéa sans
l'assainissement soulève de	S	modification
défis d'ordre sanitaire e	t	
environnemental mais auss	i	
en matière de réduction de l		
pauvreté ou d'égalité entr		
les femmes et les hommes		
L'Objectif du millénaire pou		
le développement (OME		
visant à réduire de moitié l		
pourcentage de la populatio		
qui n'a pas accès de faço		
durable à l'eau potabl		
devrait être atteint d'ici		
2015 mais environ 80		
millions de personnes n		
bénéficient toujours pas d'u	1	
accès à l'eau potabl	9	
satisfaisant. Et la situation es	t	
encore plus préoccupant	e	
pour l'assainissement où cett		
composante de l'OMD n		
sera certainement pa		
atteinte. De plus, le		
	t	
qualitatives sur la ressourc		
=		
en eau augmentent avec l croissance démographique		
l'évolution des régime		
alimentaires et la croissanc		
urbaine. Les changement		
climatiques devraier		
renforcer ces tensions e		
entrainant une répartitio		
encore plus inégale de l		
ressource. Dans 15 ans, u	n	
tiers de la populatio	1	
mondiale pourrait vivre dan	s	
des régions en situation d		
stress hydrique.	hydrique.	
Dans le domaine d		Alinéa sans
l'eau et l'assainissemen		modification
trois priorités sont retenues :	, Induition	
- appuyer la définitio	Alinéa sans	Alinéa sans
de cadres sectoriels nationau		modification
	inounication	modification
clairs et efficaces ;		

1	A1' /	Alinéa sans
– gérer la ressource en	Alinéa sans modification	modification
eau de manière durable ;	modification	modification
– soutenir des services	– soutenir	– soutenir
d'eau et d'assainissement	- soutenii	- soutenii
performants et durables.	durables, en	durables.
performants et durables.	favorisant une gestion	darables.
	publique et collective de ce	
	bien commun.	
- Gouvernance et lutte	- Gouvernance et lutte	- Gouvernance et lutte
contre la corruption	contre la corruption	contre la corruption
contre la corruption	contre la corruption	control a corruption
Les mouvements	Les	Alinéa sans
démocratiques au sud de la	265	modification
Méditerranée et les		
évolutions politiques en		
Afrique ont illustré		
récemment l'interdépendance		
entre gouvernance et		
développement. La France a		
mis l'accent sur ce lien, lors		
de sa présidence du G8 en		
2011, en promouvant un		
pilier relatif à la gouvernance		
dans le Partenariat de	dans le partenariat	
Deauville et en mentionnant	de Deauville et en	
les droits de l'Homme et la	de Bedaville et ell	
gouvernance démocratique		
dans la déclaration conjointe	la déclaration	
du G8 et de l'Afrique.	conjointe G8/Afrique.	
du do et de l'illique.	Par ailleurs, la	Alinéa sans
	transparence comptable, le	modification
	respect des règles fiscales et	<u></u>
	la lutte contre l'évasion	
	fiscale constituent des	
	éléments indispensables pour	
	promouvoir une contribution	
	effective des entreprises et	
	des États au développement	
	des populations.	
Pour avancer dans ce	Alinéa sans	Alinéa sans
domaine, il est indispensable	modification	modification
de renforcer les capacités	modification	
administratives des		
partenaires et d'accorder		
l'attention nécessaire à		
l'accroissement de la qualité		
des ressources humaines des		
administrations nationales.		
C'est ainsi qu'il sera possible		
d'accompagner le		
développement des		
infrastructures et des cadres		
législatifs et réglementaires,		
ainsi que leur mise en œuvre,		
et de favoriser la présence des		
investisseurs.		
mvesusseurs.		

S'agissant de la gouvernance financière, deux engagements ent été pris dans le cadre du GR et du G20 : — la promotion de la transparence dans les industries extractives, illustrée notamment par l'adhésion de la transparence des industries extractives, illustrée notamment par l'adhésion de la France à l'initiative pour la transparence des industries extractives; — l'appui à la mobilisation des ressources domestiques pour le financement du développement, concrétisé par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement economiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lotter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption et également un désclopmement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention d'eptis publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, asignée à Stratsourg, le 4 novembre le Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Stratsourg, le 4 novembre	T		1 11 1
engagements ont été pris dans le cadre du G8 et du G20: — la promotion de la transparence dans les industries extractives, illustrée notamment par l'adhésion de la France à l'initiative pour la transparence des industries extractives. — l'appui a fa mobilisation des ressources domestiques pour le financement du développement, concrétée par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions: — La lutte contre la corruption est également un élément essentie à la mise en place d'êtats légitimes et elficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de POCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 : — convention des Nations unies contre la corruption, adopté à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	_		
le cadre du G8 et du G20 : — la promotion de la transparence dans les industries extractives, illustrée notamment par l'adhèsion de la France à l'initiative pour la transparence des industrie catractives : — l'appui à la mobilisation des ressources domestiques pour le financement du développement, concrétiée par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement connomiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans fromières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusicurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics citrangers dans les transactions commerciales internations contre la corruption des plusicurs convention et transactions commerciales internations mices contre la corruption, a signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics citrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, a signée à Strasbourg, le 4 novembre le corruption des Alinéa sans modification Alinéa supprimé		modification	modification
le cadre du G8 et du G20 : — la promotion de la transparence dans les industries extractives, illustrée notamment par l'adhèsion de la France à l'initiative pour la transparence des industrie catractives : — l'appui à la mobilisation des ressources domestiques pour le financement du développement, concrétiée par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement connomiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans fromières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusicurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics citrangers dans les transactions commerciales internations contre la corruption des plusicurs convention et transactions commerciales internations mices contre la corruption, a signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics citrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, a signée à Strasbourg, le 4 novembre le corruption des Alinéa sans modification Alinéa supprimé	engagements ont été pris dans		
transparence dans les industrics extractives; illustrée notamment par l'adhésion de la France à l'initiative pour la transparence des industrie extractives; l'altransparence des industries extractives e	le cadre du G8 et du G20 :		
transparence dans les industrics extractives; illustrée notamment par l'adhésion de la France à l'initiative pour la transparence des industrie extractives; l'altransparence des industries extractives e	- la promotion de la	– la	Alinéa sans
industries extractives, illustries notamment par l'adhésion de la France à l'initiative pour la transparence des industries extractives; — l'appui à la mobilisation des ressources domestiques pour le financement du développement, concrétisé par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'evasion fiscales internationales dans les pays en développement. I a lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le l'adecembre 1997; — convention de Nations Unics convention des Nations unics contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	=	140	
l'illustrée notamment par l'adhésion de la France à l'initiative pour la transparence des industries extractives;			modification
l'adhésion de la France à l'initiative pour la transparence des industries extractives; - l'appui à la mobilisation des ressources domestiques pour le financement du développement, concrétisé par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la frande et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la france et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : - convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics d'arnagers dans les transactions commerciales internationales, signé à Paris, le 17 décembre 1997; - convention des Nations unies contre la corruption, daoptée à New York, le 31 octobre 2003; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
Finitiative pour la transparence des industries extractives : - l'appui à la mobilisation des ressources domestiques pour le financement du développement, concrétisé par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : - convention de l'Europe sur la corruption d'agents publics c'arrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; - convention contreil du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	1		
transparence des industrie - l'appui à la mobilisation des ressources domestiques pour le financement du développement, concrétisé par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : - convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics citrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; - convention de l'Europe sur la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; - convention de l'Europe sur la corruption, ginée à Strasbourg, le 4 novembre	l'adhésion de la France à		
ransparence des industrie — l'appui à la mobilisation des ressources domestiques pour le financement du développement, concrétisé par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un dément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention de l'Europe sur la corruption, ginée à Strasbourg, le 4 novembre	l'initiative pour la	transparence des	
— l'appui à la mobilisation des ressources domestiques pour le financement du développement, concréisé par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un clément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention (et al Conseil de l'Europe sur la corruption, a signée à Strasbourg, le 4 novembre		_	
mobilisation des ressources domestiques pour le financement du développement, concrétisé par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) e inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la fraude et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre		,	Alinéa canc
domestiques pour le financement du développement, concréisé par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la forcement un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention de Nations Unics d'Alinéa supprimé — convention de Nations Unics a Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention de Nations unics contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
financement du développement, concrétisé par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la fraude et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention s' et plusieurs conventions internationales, poursuit ce objectif. — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre		modification	modification
développement, concrétisé par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un clément essentiel à la mise en place d'États légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — convention unies contre la corruption, signée à New York, le 31 octobre 2003; — convention viile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publies étrangers dans les transactions commerciales internationales, signé à Paris, le 17 décembre 1997: — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention vièle du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	financement du		
par la poursuite de l'appui de la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publies étrangers dans les transactions commerciales internationales, signé à Paris, le 17 décembre 1997: — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention vièle du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	développement, concrétisé		
la France au renforcement des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un clément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octore 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
des capacités des administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
administrations fiscales, grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
grâce en particulier à l'initiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	-		
Finitiative de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — conventide (La France est signataire dans ce domaine de plusieurs conventions internationales, signée à Paris, le 13 octobre 2003; — convention des Nations Unies 2003; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un clément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	-		
de la coopération et du développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un clément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	l'initiative de l'Organisation		
développement économiques (OCDE) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
(OCDÉ) « inspecteurs des impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDÉ sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	_		
impôts sans frontières » pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un dément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
l'évasion fiscales internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	-		
internationales dans les pays en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 : — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions: — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	l'évasion fiscales		
en développement. La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions: — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	internationales dans les pavs		
La lutte contre la corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : - convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	- ·		
corruption est également un élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : - convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	**	Alinée cons	Lo
élément essentiel à la mise en place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : — convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			La
place d'Etats légitimes et efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : - convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers ales transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	_	modification	
efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : - convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	élément essentiel à la mise en		
efficaces pour assurer un développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : - convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	place d'Etats légitimes et		
développement durable. La France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : - convention de l'Europe sur la corruption, aignée à Strasbourg, le 4 novembre de volusieurs conventions internationales durable. La France signataire dans ce domaine de plusieurs conventions internationales, poursuit cet objectif. Alinéa sans modification Alinéa sans modification Alinéa supprimé Alinéa supprimé Nations Unies Alinéa supprimé Nations Unies Alinéa supprimé Nations Unies Alinéa supprimé Alinéa supprimé Nations Unies Alinéa supprimé Alinéa supprimé Malinéa sans modification	efficaces pour assurer un		
France est signataire, dans ce domaine, de plusieurs conventions : - convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	-		
domaine, de plusieurs conventions : Signataire dans ce domaine de plusieurs conventions internationales, poursuit ce objectif.	* *		durable La Franco
conventions: Convention Co	_		
internationales, poursuit cerobjectif. - convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	-		
- convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	conventions:		
- convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre Indication modification modification modification Alinéa supprimé Alinéa supprimé Alinéa supprimé			objectif.
l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre Indication modification modification modification Alinéa supprimé Alinéa supprimé Alinéa supprimé	- convention de	Alinéa sans	
corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre		mounication	
transactions commerciales internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
internationales, signée à Paris, le 17 décembre 1997 ; — convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	_		
Paris, le 17 décembre 1997 ; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	transactions commerciales		
Paris, le 17 décembre 1997 ; - convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	internationales, signée à		
- convention des Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
Nations unies contre la corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; — convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre		_ convention doe	Alinéa sunnrimé
corruption, adoptée à New York, le 31 octobre 2003 ; 2003 ; 2003 ; 2003 ; Alinéa sans Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			линей зиррінне
York, le 31 octobre 2003 ; 2003 ; - convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre		ivations Unies	
- convention civile du Alinéa sans Alinéa supprimé Conseil de l'Europe sur la corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
Conseil de l'Europe sur la modification corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre	York, le 31 octobre 2003;	2003 ;	
Conseil de l'Europe sur la modification corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre		Alinéa sans	Alinéa supprimé
corruption, signée à Strasbourg, le 4 novembre			
Strasbourg, le 4 novembre	-	mounication	
1000	_		
1999 ;	1999 ;		

		11. (
- convention pénale	Alinéa sans	Alinéa supprimé
du Conseil de l'Europe sur la	modification	
corruption, signée à		
Strasbourg, le 27 janvier		
1999;		
- acte du Conseil du	– acte	Alinéa supprimé
26 mai 1997 établissant la	, du 26 mai 1997,	
convention établie sur la base		
de l'article K.3, paragraphe 2	,paragraphe 2,	
point c du traité sur l'Union	point c du traité sur l'Union	
européenne relative à la lutte	européenne	
contre la corruption	1	
impliquant des fonctionnaires		
des Communautés		
européennes ou des		
fonctionnaires des États		
membres de l'Union		
européenne.	européenne.	
caropeeniie.	La France s'engage à	Alinéa sans
	5 5	modification
	promouvoir la signature et la ratification des instruments	mounication
	juridiques internationaux de	
	lutte contre la corruption	
	auprès de ses partenaires.	26.131.6
– Mobilité, migration	– Mobilité, migration	 Mobilité, migration
et développement	et développement	et développement
La politique de	Alinéa sans	Alinéa sans
développement et la politique	modification	modification
migratoire doivent être en		
cohérence. La France		
reconnaît le rôle des		
migrations dans le		
développement des pays		
partenaires, les migrants étant		
des acteurs à part entière du		
des acteurs à part entière du développement en y		
développement en y		
développement en y contribuant par leurs apports		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels.	Alinéa sans	Alinéa sans
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre	Alinéa sans	Alinéa sans modification
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et	Alinéa sans modification	
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche globale des migrations		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche globale des migrations adoptée par le Conseil		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche globale des migrations adoptée par le Conseil européen, en 2005, et mise en		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche globale des migrations adoptée par le Conseil européen, en 2005, et mise en œuvre depuis lors par l'Union		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche globale des migrations adoptée par le Conseil européen, en 2005, et mise en œuvre depuis lors par l'Union européenne, concernant,		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche globale des migrations adoptée par le Conseil européen, en 2005, et mise en œuvre depuis lors par l'Union européenne, concernant, notamment, l'immigration		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche globale des migrations adoptée par le Conseil européen, en 2005, et mise en œuvre depuis lors par l'Union européenne, concernant, notamment, l'immigration légale, la lutte contre		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche globale des migrations adoptée par le Conseil européen, en 2005, et mise en œuvre depuis lors par l'Union européenne, concernant, notamment, l'immigration légale, la lutte contre l'immigration irrégulière et la		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche globale des migrations adoptée par le Conseil européen, en 2005, et mise en œuvre depuis lors par l'Union européenne, concernant, notamment, l'immigration légale, la lutte contre l'immigration irrégulière et la promotion de la contribution		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche globale des migrations adoptée par le Conseil européen, en 2005, et mise en œuvre depuis lors par l'Union européenne, concernant, notamment, l'immigration légale, la lutte contre l'immigration irrégulière et la promotion de la contribution des migrants au		
développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. L'articulation entre politique migratoire et politique de développement s'inscrit dans l'approche globale des migrations adoptée par le Conseil européen, en 2005, et mise en œuvre depuis lors par l'Union européenne, concernant, notamment, l'immigration légale, la lutte contre l'immigration irrégulière et la promotion de la contribution		

Sur ce dernier volet, la	Alinéa sans	Alinéa sans
France appuie le	modification	modification
renforcement du potentiel de		
solidarité et d'investissement		
des migrants ainsi que		
l'accroissement des capacités		
des pays partenaires à		
intégrer la migration dans		
leurs stratégies de		
développement. Cette		
approche a vocation à		
s'appliquer à tous les pays		
concernés.	- Commerce et	- Commerce et
- Commerce et		- Commerce et intégration régionale
intégration régionale	intégration régionale	integration regionale
L'insertion	L'insertion	Alinéa sans
progressive des pays en	Difficulti	modification
développement dans le		
commerce mondial constitue		
pour la France une priorité.		
Dans cette perspective, elle		
promeut la conclusion		
d'accords commerciaux		
bilatéraux visant une	bilatéraux fondés sur le	
meilleure insertion dans le		
commerce régional et	James of Vibrations	
international, des politiques		
d'aide au commerce et de		
facilitation des échanges, un		
soutien aux efforts de l'UE en	efforts de l'Union	
faveur du multilatéralisme à		
travers l'OMC, une meilleure		
	l'Organisation mondiale du	
	commerce (OMC), une	
moins avancés (PMA) et des	l ' '	
efforts attendus de la part des		
grandes économies		
émergentes dans le cadre du		
cycle de Doha. Compte tenu		
de l'importance d'une		
différenciation entre pays en		
développement, la France		
œuvre au renforcement du		
système de préférences		
généralisées en ciblant les		
pays qui en ont le plus		
besoin.	besoin.	
En la matière, la	Alinéa sans	Alinéa sans
France a pris plusieurs	modification	modification
engagements internationaux :		
– Au sommet du G20	Alinéa sans	Alinéa sans
de Séoul des 11 et 12	modification	modification
novembre 2010, il a été		
décidé de progresser vers		
l'accès au marché sans droits		
de douane ni quota pour les		
PMA et de maintenir, au delà		
	1	

	T		
	de 2011, les niveaux d'aide		
	au commerce qui tiennent		
	compte de la moyenne des		
	trois dernières années (2006 à		
	2008);		
	- Respecter les	– Respecter	Alinéa sans
	engagements financiers dans	- Respecter	modification
			mourication
	le domaine de l'aide au		
	commerce. Accords de		
	partenariat économique		
	(APE) : au delà de l'accès au		
	marché accordé aux pays en		
	développement dans le cadre		
	du système des préférences		
	généralisées de l'Union		
	européenne, la France reste		
	attachée à faire des APE un		
	instrument au service du		
	développement. Elle favorise		
	une meilleure prise en		
	compte des préoccupations de		
	nos partenaires africains dans	ses partenaires	
	la négociation des APE	_	
	régionaux afin que ces		
	accords portent leurs fruits en		
	termes d'intégration		
	régionale et de		
	_	dávalannamant	
	développement.	développement.	1 / D
	1.4. Priorités	1.4. Priorités	1.4. Priorités
1	, 11	, 1,	_/1: - · · · 1 · ·
	géographiques : des	géographiques : des	géographiques : des
	géographiques : des partenariats différenciés	géographiques : des partenariats différenciés	géographiques : des partenariats différenciés
	partenariats différenciés	partenariats différenciés	partenariats différenciés
	partenariats différenciés Le monde en	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	partenariats différenciés Le monde en développement connaît des	partenariats différenciés	partenariats différenciés
	partenariats différenciés Le monde en	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	partenariats différenciés Le monde en développement connaît des	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	partenariats différenciés Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	partenariats différenciés Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources qu'elle consacre au	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources qu'elle consacre au développement et à la solidarité internationale, la	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources qu'elle consacre au développement et à la solidarité internationale, la France doit tirer les	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources qu'elle consacre au développement et à la solidarité internationale, la France doit tirer les conséquences de cette	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources qu'elle consacre au développement et à la solidarité internationale, la France doit tirer les conséquences de cette hétérogénéité en adaptant ses	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources qu'elle consacre au développement et à la solidarité internationale, la France doit tirer les conséquences de cette hétérogénéité en adaptant ses objectifs et ses modalités	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources qu'elle consacre au développement et à la solidarité internationale, la France doit tirer les conséquences de cette hétérogénéité en adaptant ses objectifs et ses modalités d'interventions aux enjeux	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources qu'elle consacre au développement et à la solidarité internationale, la France doit tirer les conséquences de cette hétérogénéité en adaptant ses objectifs et ses modalités d'interventions aux enjeux propres à chaque catégorie de	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources qu'elle consacre au développement et à la solidarité internationale, la France doit tirer les conséquences de cette hétérogénéité en adaptant ses objectifs et ses modalités d'interventions aux enjeux propres à chaque catégorie de pays. C'est pour répondre à	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources qu'elle consacre au développement et à la solidarité internationale, la France doit tirer les conséquences de cette hétérogénéité en adaptant ses objectifs et ses modalités d'interventions aux enjeux propres à chaque catégorie de pays. C'est pour répondre à cet objectif et tenir compte	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources qu'elle consacre au développement et à la solidarité internationale, la France doit tirer les conséquences de cette hétérogénéité en adaptant ses objectifs et ses modalités d'interventions aux enjeux propres à chaque catégorie de pays. C'est pour répondre à	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans
	Le monde en développement connaît des disparités croissantes avec l'émergence de nouvelles puissances économiques et politiques, le dynamisme d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et la persistance d'Etats en situation de crise ou de vulnérabilité. Afin de faire le meilleur usage des ressources qu'elle consacre au développement et à la solidarité internationale, la France doit tirer les conséquences de cette hétérogénéité en adaptant ses objectifs et ses modalités d'interventions aux enjeux propres à chaque catégorie de pays. C'est pour répondre à cet objectif et tenir compte	partenariats différenciés Alinéa sans	partenariats différenciés Alinéa sans

culture et sa langue, que la France met en œuvre des partenariats différenciés avec quatre catégories de pays. Dans ce cadre, la France définira, conjointement avec chacun de ses partenaires, trois secteurs de concentration prioritaire parmi les dix évoqués cidessus.		
Les pays les plus pauvres	Les pays les plus pauvres	Les pays pauvres prioritaires
La France concentre son effort de solidarité en subventions sur un nombre limité de pays pauvres prioritaires dont la liste a été établie par le CICID, le 31 juillet 2013¹. Dans ces pays, la France mobilise ses instruments bilatéraux et multilatéraux au bénéfice de l'ensemble des objectifs de sa politique de développement, notamment : les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le développement économique, la gouvernance démocratique et l'Etat de droit et la préservation du capital environnemental. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement décide de concentrer dans les pays pauvres prioritaires au moins la moitié des subventions de l'Etat et les deux tiers de celles mises en œuvre par l'Agence Française de Développement (AFD).	La subventions et dons sur notamment : les OMD, le développement économique, la moitié des subventions et des dons de l'État et les deux tiers de ceux mis en oeuvre par l'AFD.	environnemental. La France consacre une attention particulière aux pays du Sahel qui nécessitent une approche globale et coordonnée de la part de l'ensemble des bailleurs de fonds. Pour atteindre ces objectifs, au moins la moitié des subventions de l'État seront concentrées dans les pays pauvres prioritaires. De son côté, l'AFD concentrera sur ces pays les deux tiers des subventions qu'elle verse.
L'Afrique	L'Afrique	L'Afrique et la
subsaharienne et les pays du voisinage Sud et Est de la Méditerranée	subsaharienne et les pays du voisinage Sud et Est de la Méditerranée	Méditerranée
 Le Gouvernement décide de consacrer au moins	Alinéa sans modification	L'État concentrera au moins 85 % de son effort

¹ Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal.

85% de l'effort financier de l'Etat en faveur du développement en Afrique subsaharienne et dans les pays voisins du Sud et de		financier en faveur du développement en Afrique subsaharienne et dans les pays voisins du Sud et de l'Est de la Méditerranée.
l'Est de la Méditerranée.		
Les pays d'Afrique subsaharienne demeurent la priorité de la France. Cette région reste la dernière région	– Les	– Les
du monde où la question du sous-développement se pose à l'échelle du continent. Elle rassemble la plupart des pays		
les plus mal classés au regard de l'indicateur du développement humain. Dans le même temps, l'économie		
de la plupart des pays du continent a fortement progressé. L'Afrique subsaharienne enregistre ainsi		
sur les dix dernières années un taux de croissance économique moyen		
largement supérieur à celui des pays de l'OCDE. L'analyse de moyen-long terme, au-delà des		
phénomènes conjoncturels, semble confirmer qu'un processus vertueux de		
croissance est enclenché dans un grand nombre de pays pauvres : accélération de la croissance économique,		
supérieure à la croissance démographique et autorisant une augmentation du revenu		
par habitant ; amélioration sensible de la stabilité macro- économique (baisse de l'endettement extérieur,		
décélération de l'inflation, réduction des déficits budgétaires et externes) ;		
forte réduction du taux de conflictualité et enracinement des processus démocratiques.	démocratiques. Le	
La France interviendra dans tous les secteurs opportuns et mobilisera toute la gamme	partage de la langue française avec la majorité des pays d'Afrique subsaharienne est	
des instruments dont elle dispose - dons, aides budgétaires, prêts bonifiés ou	un atout que la France valorise dans le cadre de son action en faveur de	en faveur <i>du</i>
non, souverains et non souverains, prises de participations, garanties et	développement de la région, conformément aux recommandations	développement de la région.

autres financements	parlementaires. La France	La France
innovants pour répondre de	interviendra	La Fance
manière adaptée aux besoins	financements	
de ces pays.	innovants – pour répondre	
1 2	1 1	
	ces pays.	ces pays.
Les pays du voisinage	Les pays	Alinéa sans
Sud et Est de la	2011	modification
Méditerranée. Cette région		
représente un enjeu essentiel,	région	
tant pour l'Europe que pour		
la France. Elle est confrontée à des défis sociaux et		
économiques importants : les		
Nations unies prévoient, d'ici		
20 ans, 60 millions de jeunes		
supplémentaires à employer		
et donc à former, 75 millions		
de nouveaux urbains à		
accueillir, dans un		
environnement fragile et aux		
portes de l'Europe ; les		
bouleversements politiques		
en cours appellent un		
accompagnement et un effort		
accru en faveur du		
renforcement de la		
gouvernance; la préservation		
de l'environnement, et en particulier de la mer		
particulier de la mer Méditerranée, doit être		
assurée. La création d'un		
espace de stabilité politique		
et de prospérité économique,		
ainsi que la gestion concertée,		
entre les deux rives de la		
Méditerrané, de tous ces défis		
sont donc nécessaires. La		
politique de développement		
de la France visera à		
renforcer les tissus productifs		
locaux et le capital humain, à		
promouvoir la création		
d'emplois et l'aménagement du territoire, dans une		
du territoire, dans une perspective de durabilité, de		
développement mutuellement		
bénéfique et de co-		
localisation. La plupart de ces		
partenaires étant des pays à		
revenus intermédiaires, les		
concours financiers de l'Etat		
seront prioritairement des		
prêts, complétés par des		
actions en matière de		
formation comme de		

T		1
coopération culturelle,		
scientifique et technique.		
Conformément à la volonté		
marquée par le Président de		
la République de développer		
une « Méditerranée des		
projets », les interventions		
s'inscriront dans une logique		
euro-méditerranéenne,		
notamment en faveur de		
l'intégration régionale, et		
mobiliseront toutes les		
initiatives pertinentes :		
politique de voisinage de		
l'Union européenne, Union		
pour la Méditerranée,		
dialogue 5+5 et partenariat de		
Deauville.	Deauville.	
Deauvine.	Deauville.	
I as	A 11 Z	Alinéa sans
Les pays en crise et en	Alinéa sans	
sortie de crise ou en situation	modification	modification
de fragilité.		
S'ils ne font pas partie	Alinéa sans	Alinéa sans
des pays pauvres prioritaires,	modification	modification
ces pays bénéficient d'une		
attention particulière. La		
prévention sera privilégiée à		
chaque fois que possible et,		
en cas de crise ouverte, une		
attention particulière sera		
apportée à la coordination de		
notre action : entre civils et		
militaires, entre acteurs		
publics et non		
gouvernementaux, entre la		
phase humanitaire et celle de		
retour au développement.		
Les interventions de la	Alinéa sans	Les
France dans ce groupe de	modification	
pays répondront		
prioritairement à leurs		
besoins en matière de		
développement humain,		
économique et		
d'approfondissement de		
l'Etat de droit et		
s'articuleront avec le rôle		
majeur de l'Union		
européenne dans la réponse		
aux crises et dans le soutien		
aux efforts des pays et des		
organisations régionales		pásionales
africains pour maintenir la		régionales pour
		maintenir la paix. Des
paix sur leur continent. Des		instruments
instruments souples,		
principalement des		
subventions, seront utilisés.		utilisés.
1		

			Le reste du monde
l'Ar Cara majoreve crois éme au-d qui situa obje solu défis ces inter pays Fran pron verte favo	ssance rapide ou rgents, il s'agira d'aller lelà du concept de l'aide n'est plus adapté à leur ation: la France aura pour ectif de rechercher des tions partagées à des s communs et d'associer pays à la coopération mationale en appui aux s les plus pauvres. La nce y interviendra pour mouvoir une « croissance e et solidaire » en y prisant, notamment, des	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Alinéa sans modification
« trè mob francest e diale les inter parts final	Le partenariat avec les es grands émergents », qui dilisera les acteurs çais dans leur diversité, essentiel pour renforcer le pogue et préparer ensemble négociations enationales sur les enjeux agés. Il se fera sans coût ncier pour l'Etat (hors ertise technique).	partenariats économiques. Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
de dém l'Ho fem assis quar l'ens	Les actions en matière gouvernance ocratique, droits de omme, égalité entre les mes et les hommes et stance technique seront, nt à elles, possibles dans semble des pays tervention.		Les droits de l'homme, protection de l'enfance, égalité
mou de rapio CIC anné	Dans un monde en avement, où la situation chaque pays évolue dement, le secrétariat du ID réexaminera chaque	d'intervention. Alinéa sans modification	intervention. Alinéa sans modification
politi et inter de	1.5. Pilotage de la tique de développement de solidarité mationale : le processus révision des priorités orielles et géographiques	1.5. Pilotage de la politique de développement et de solidarité internationale	1.5. Pilotage de la politique de développement et de solidarité internationale

T 1 1 1 1	Υ	E 17 1
Les orientations de la	Les	En cohérence avec les
politique de développement		principes généraux affirmés
et de solidarité internationale	1/6-1	dans la présente loi, les
sont définies par le Comité		orientations de la politique
interministériel de la	CICID qui rassemble,	de développement et de
coopération internationale et		solidarité internationale
du développement (CICID)		peuvent être actualisées, en
qui rassemble, sous la		tant que de besoin et après
présidence du Premier		consultation du Conseil
ministre, l'ensemble des		national du développement et
ministres concernés par la		de la solidarité internationale
politique de développement		et des commissions
et de solidarité internationale.	solidarité	permanentes compétentes de
Il s'est réuni pour la dernière	internationale. Le CICID est,	l'Assemblée nationale et du
fois le 31 juillet 2013, après	en outre, chargé de veiller à	Sénat, par le CICID qui
quatre ans d'interruption.	la cohérence de la politique	rassemble, sous la présidence
	de développement et de	du Premier ministre,
	solidarité internationale.	l'ensemble des ministres
		concernés. Dans les six mois
		suivant le Sommet de l'ONU
		prévu en septembre 2015, le
		CICID actualise ces
		orientations pour tenir
		compte des objectifs qui
		succèderont aux objectifs du
		millénaire pour le
		développement.
		Le ministère des
		affaires étrangères, le
		ministère de l'économie et
		des finances, l'AFD, ainsi
		que les autres ministères et
		opérateurs de l'État
		susceptibles de mettre en
		place des actions de
		-
		développement et de solidarité internationale
		sortaan ne manonane
		veillent constamment à ce
		que les actions qu'ils mènent
		dans leurs champs de
		compétences respectifs soient
		cohérentes avec les autres
		actions menées par l'État. Le
		CICID fixe le cadre général
		des interventions de l'État et
		l'articulation entre les
		différentes politiques et les
		différents acteurs. A cette fin,
1.2.00	A 11 /	il se réunit annuellement.
L'affectation des	Alinéa sans	Alinéa sans
moyens de l'aide est encadrée	modification	modification
par les partenariats		
différenciés. Au sein de		
chaque catégorie de		
partenariat, la répartition des		
ressources et le choix des		
modalités d'intervention		
selon les pays sont effectués		

en prenant en compte les besoins mais également les capacités des pays. Le CICID a, par ailleurs, décidé de lancer une étude sur la faisabilité d'un dispositif d'allocation de l'aide qui permette de mieux tenir compte des efforts des pays partenaires en matière de performance économique et de gouvernance.

Tous les deux ans, le

gouvernement transmettra commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat une synthèse des évaluations réalisées au cours des deux années précédentes ainsi qu'un rapport dressant un état des lieux détaillé de la politique de développement et de solidarité internationale mise en œuvre par la France. rapport évaluera également la cohérence des politiques pour le développement. sera transmis au Conseil national du développement et de la solidarité internationale.

La mesure qualité des interventions et l'appréciation de leurs résultats est une exigence démocratique, tant en France, à l'égard du Parlement et de la société civile, que vis-à-vis populations et des des autorités des pays bénéficiaires. Cette analyse des résultats est également indispensable pour améliorer la pertinence et l'efficacité des opérations, responsabiliser les acteurs chargés de leur mise en oeuvre et permettre d'apprendre des expériences passées.

Alinéa sans modification

La politique et dispositif d'évaluation de la France se renforcent progressivement. Les services d'évaluation de l'aide placés, respectivement auprès des trois principaux acteurs publics du développement affaires (ministère des étrangères, direction générale la mondialisation, ministère de l'économie et des finances, la direction générale du Trésor et AFD) travaillent en étroite concertation et coordination et établissent en particulier programmation pluriannuelle conjointe de ces évaluations. Ils publient, tous les deux ans, un rapport public conjoint présentant une synthèse consolidée des évaluations réalisées.

Les services d'évaluation l'aide de aujourd'hui placés auprès de la direction générale de la mondialisation du ministère des affaires étrangères, de la direction générale du Trésor du ministère de l'économie et des finances et de l'Agence française de développement seront regroupés dans un organisme unique, indépendant de ces acteurs et ayant accès à l'ensemble des informations lui permettant d'exercer Sa mission. Rattaché Premier aи ministre, cet observatoire de la politique de développement et de solidarité internationale permettra à la fois une mutualisation une rationalisation des moyens et une évaluation neutre des programmes menés par la France. Ses travaux doivent

		également, à terme, permettre
		de mieux définir ex-ante la
		pertinence de ces
		programmes. Cet
		observatoire transmet son
		programme pluriannuel de
		travail aux commissions
		permanentes compétentes de
		l'Assemblée nationale et du
		Sénat. Le rapport mentionné
		à l'article 10 de la présente
		loi inclut une synthèse des
		évaluations qu'il réalise.
	En outre, en	Alinéa sans
	conformité avec les	modification
		modification
	0.0	
	Déclaration de Paris sur	
	l'efficacité de l'aide au	
	développement du 2 mars	
	2005, la France a renforcé	
	depuis 2008 les évaluations	
	conjointes avec ses	
	partenaires européens et	
	internationaux.	
	Une matrice d'une	Parmi les éléments
	dizaine d'indicateurs de	
		menées au niveau national et
	publique bilatérale et	international et dans un souci
	multilatérale (annexée au	de transparence et de
	présent rapport) devra	pédagogie, des indicateurs de
	permettre de mieux suivre les	résultats ex-post de l'aide
	résultats obtenus dans chacun	bilatérale et multilatérale,
	des secteurs d'intervention de	dont ceux présentés dans
	l'aide française. Les résultats	l'annexe 2 du présent
	des principales organisations	rapport, permettent de mieux
	multilatérales, auxquelles la	suivre les résultats obtenus.
	France contribue, font	Les résultats de ces
	également l'objet de rapports	indicateurs sont complétés
	réguliers au regard de leur	annuellement et publiés dans
	impact sur les secteurs jugés	le rapport bisannuel transmis
	prioritaires par la France. Ces	par le Gouvernement au
	indicateurs de résultats sont	Parlement. La pertinence des indicateurs est régulièrement
	mis à jour annuellement et	
	publiés tous les deux ans dans	évaluée par le Conseil national du développement et
	le rapport bisannuel transmis	de la solidarité internationale
	par le Gouvernement au	et la Commission nationale
	Parlement.	
	r an entent.	
		décentralisée qui peuvent proposer de les modifier. Les
		indicateurs mentionnés dans
		la stratégie « genre et
		développement » contribuent
		également à l'évaluation de
		la politique de développement
		et de solidarité
		internationale.

		Les résultats des
		principales organisations
		multilatérales, auxquelles la
		France contribue, font
		également l'objet de rapports
		réguliers au regard de leur
		impact sur les secteurs jugés
		prioritaires par la France.
	Le Parlement	Le Gouvernement
		transmet tous les deux ans au
		Parlement un rapport sur la
		politique de développement et
		de solidarité internationale;
		il est également transmis au
	cet effet, le Gouvernement lui	
	transmet tous les deux ans la	
	synthèse des évaluations	solidarité internationale et à
	réalisées au cours des deux	la Commission nationale de
	années précédentes ainsi	la coopération décentralisée.
	-	Il vise à apprécier de manière
		globale la politique menée
		par la France en la matière.
		Pour cela, il comprend en
		particulier : la synthèse des
	_	
	Ce dernier rapport évalue	
	également la cohérence entre	
		précédentes ; les résultats des
	développement et de	
	solidarité internationale et les	précédemment ; les modalités
	autres politiques publiques	d'utilisation des différents
	susceptibles d'avoir un impact	instruments de la politique de
	dans le domaine du	développement et de
	développement mentionnées	solidarité internationale,
		notamment l'équilibre entre
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	les subventions, les autres
		dons et les prêts ; les activités
		de l'Agence française de
		développement et l'utilisation
	= =	de son résultat ; l'activité de
		l'ensemble des organismes
	(CNDSI).	S
		européens et multilatéraux
		oeuvrant en matière de
		développement et auxquels la
		France contribue ou dont elle
		est partie. Ce rapport évalue
		également la cohérence entre
		la politique de développement
		et de solidarité internationale
		et les autres politiques
		publiques susceptibles
		d'avoir un impact dans le
		domaine du développement.
	Le CNDSI a vocation	Alinéa sans
		Alinea sans modification
	à devenir un espace de	пюшисацоп
	dialogue entre les	
	représentants d'Organisations	
	non gouvernementales	
	(ONG), du secteur privé, des	

	établissements	
	d'enseignement supérieur et	
	de recherche, des	
	organisations représentatives	
	d'employeurs et de salariés,	
	des collectivités territoriales	
	et des parlementaires sur les	
	objectifs et les grands enjeux	
	relatifs à la cohérence des	
	politiques publiques en	
	matière de développement.	
	En lien avec les différentes	
	instances de concertation	
	existantes, le CNDSI	
	examinera les enjeux et les	
	orientations de la politique	
	française de développement	
	et les questions relatives à sa	
	mise en oeuvre, s'agissant de	
	la cohérence, de la	
	•	
	1	
	redevabilité.	
2. Cohérence,	2. Cohérence,	2. Cohérence,
efficacité et transparence de	,	· ·
la politique de	_	la politique de
développement	développement	développement
шенегоррешене	об тогорромом	
2.1. La cohérence des	2.1. La cohérence	2.1. La cohérence des
2.1. La conference des	2.1. La concience	
politiques sectorielles de la	des politiques sectorielles de	politiques sectorielles de la
politiques sectorielles de la		politiques sectorielles de la
	des politiques sectorielles de	politiques sectorielles de la
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement.	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique de développement, de	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique de développement, de nombreuses autres politiques	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique de développement, de nombreuses autres politiques publiques ont un impact	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique de développement, de nombreuses autres politiques publiques ont un impact important sur les pays en	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique de développement, de nombreuses autres politiques publiques ont un impact important sur les pays en développement. L'efficacité	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique de développement, de nombreuses autres politiques publiques ont un impact important sur les pays en développement. L'efficacité de la politique française de	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique de développement, de nombreuses autres politiques publiques ont un impact important sur les pays en développement. L'efficacité de la politique française de développement et de	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique de développement, de nombreuses autres politiques publiques ont un impact important sur les pays en développement. L'efficacité de la politique française de développement et de solidarité internationale	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique de développement, de nombreuses autres politiques publiques ont un impact important sur les pays en développement. L'efficacité de la politique française de développement et de solidarité internationale dépend donc fortement de la	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique de développement, de nombreuses autres politiques publiques ont un impact important sur les pays en développement. L'efficacité de la politique française de développement et de solidarité internationale dépend donc fortement de la cohérence de l'ensemble de	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique de développement, de nombreuses autres politiques publiques ont un impact important sur les pays en développement. L'efficacité de la politique française de développement et de solidarité internationale dépend donc fortement de la cohérence de l'ensemble de ces politiques nationales.	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans
politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Le principe de cohérence doit sous-tendre la mise en œuvre de la politique de développement. L'ensemble des politiques publiques pouvant affecter les pays partenaires, leur élaboration et leur mise en œuvre tiennent compte de la politique de développement. Au-delà de la politique de développement, de nombreuses autres politiques publiques ont un impact important sur les pays en développement. L'efficacité de la politique française de développement et de solidarité internationale dépend donc fortement de la cohérence de l'ensemble de	des politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans	politiques sectorielles de la France s'inscrit dans un cadre européen Alinéa sans modification Alinéa sans

complexité, et la résolution		
des conflits d'objectifs sont		
promues.		
La France veille	Alinéa sans	Alinéa sans
également à cette cohérence	modification	modification
des politiques publiques dans		
l'élaboration des politiques		
européennes auxquelles elle		
contribue.		
Le « consensus	Le	Alinéa sans
européen sur le		modification
développement » identifie		
douze politiques sectorielles		
dont les Etats membres		
s'engagent à renforcer la		
cohérence avec les objectifs		
de développement et qui		
couvrent de facto les	couvrent de facto les	
principaux enjeux de	v	
cohérence ² . En novembre		
2009, le Conseil de l'Union	2009, le Conseil de	
européenne (UE) a choisi de		
se concentrer en priorité sur	choisi	
cinq de ces douze politiques :		
commerce et finance,		
changement climatique,		
sécurité alimentaire,		
migrations et sécurité.		
L'Union européenne a		
également mis en œuvre un		
nouvel outil : le Programme		
de travail CPD 2010-2013.		
Adopté en 2010 il présente		
les initiatives stratégiques		
permettant d'améliorer la		
cohérence des politiques pour		
le développement.	le développement.	
La France a défini, en	Alinéa sans	Alinéa sans
2010, six priorités en matière	modification	modification
de cohérence des politiques		
qui s'inscrivent dans le cadre		
du « consensus européen sur		
le développement » :		
commerce, immigration,		
investissements étrangers,		
sécurité alimentaire,		
protection sociale,		
changement climatique,		
qu'elle réaffirme en 2013.		
Cette recherche de cohérence		
porte aussi sur les autres		
politiques ayant un impact		
sur le développement :		
isai ie acveroppement .		

² Le commerce, l'environnement, le changement climatique, la sécurité, l'agriculture, les accords de pêche bilatéraux, les politiques sociales, la migration, la recherche/l'innovation, les technologies de l'information, le transport et l'énergie.

	machanaha at angaignamant		
	recherche et enseignement		
	supérieur, éducation, santé,		
	environnement, sécurité et		
	outre-mer.		
	À titre d'exemple,	Alinéa sans	Alinéa sans
	dans le domaine du	modification	modification
	commerce, la France œuvre à		
	la cohérence entre politique		
	commerciale et de		
	développement à travers le		
	renforcement du système de		
	préférences généralisées		
	(SPG) en faveur des pays qui		
	en ont le plus besoin. La		
	France promeut également la		
	cohérence entre politique		
	commerciale et politique de		
	développement dans le cadre		
	des accords bilatéraux		
	européens que la Commission		
	européenne négocie avec les		
	= =		
	pays tiers (accords de		
	partenariat économique		
	notamment).		
	Concernant la sécurité	Alinéa sans	Alinéa sans
	alimentaire, la France	modification	modification
	accorde la priorité à		
	l'amélioration des capacités		
	de production et du		
	fonctionnement des marchés		
	de matières premières		
	agricoles. Elle s'efforce		
	d'accroître la capacité des		
	pays partenaires à satisfaire		
	les normes sanitaires qui		
	conditionnent l'accès aux		
	marchés européens et		
	internationaux de produits		
	agricoles. La France choisit		
	d'appuyer les politiques		
	agricoles au Nord comme au		
	Sud afin de fournir un cadre		
	favorable permettant à		
	l'agriculture de jouer		
	pleinement ses fonctions		
	15		
	_ ·		
	environnementale.		A 1' Z .
	Dans le domaine des	Dans	Alinéa sans
	politiques sociales, la France		modification
	continue à promouvoir les		
	normes fondamentales du	normes	
	travail ainsi que l'emploi	fondamentales du travail et	
	décent et les socles de	du dialogue social	
	protection sociale. Elle	sociale. Elle lutte	
	=	contre le travail illégal des	
	ε	enfants conformément à la	
	mobilisation des entreprises		
Î.	Imodifisation des entreprises	convention (ii 164) de	

françaises sur le thème de leur responsabilité sociale et environnementale.	l'Organisation internationale du travail. Elle s'efforce également de promouvoir au niveau européen des standards élevés en matière de responsabilité sociale et environnementale des acteurs publics et privés.	
En matière d'environnement et de changement climatique, la France s'attache à ce que les pays industrialisés, en particulier l'Union européenne, respectent leurs engagements en termes de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Elle veille à ce que les politiques de développement intègrent pleinement le changement climatique, en favorisant les projets qui contribuent, audelà de leur objectif principal, à la lutte contre le changement climatique tant en ce qui concerne l'atténuation que l'adaptation (notion de « co-bénéfices »).	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
La politique de développement et de solidarité internationale inclut également le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité, par exemple la lutte contre les trafics ou la réforme du secteur de sécurité, tant un environnement instable ne permet pas à un Etat d'exercer ses missions. Il convient donc d'appuyer les pays partenaires dans les domaines concourant à l'établissement de conditions de sécurité favorables au plein exercice de l'Etat de droit. La France continuera donc à contribuer au maintien de la paix et à la prévention des conflits, comme elle le fait à titre bilatéral au Mali, mais aussi par les canaux européens et multilatéraux, Elle s'attache à favoriser la prise en compte des enjeux		missions. Les activités des réseaux terroristes et criminels—trafiquants de drogue, d'êtres humains, braconniers et trafiquants d'espèces menacées qui alimentent les circuits de corruption ainsi que les exploitants illégaux de ressources naturelles—constituent une menace pour la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde. Elles sont un risque de premier plan pour la souveraineté et la stabilité

liés aux États fragiles et aux méthodes spécifiques qui s'y rattachent dans les enceintes		politique, économique et sociale de nombreux pays partenaires.Il convient
internationales.	internationales.	donc internationales.
Les femmes sont des actrices essentielles du développement. Pour mettre les droits des femmes au cœur de la politique de développement, le Gouvernement a adopté lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de juillet 2013 une nouvelle stratégie "genre et développement" pour la période 2013-2017. Cette stratégie prévoit une prise en compte systématique d'un objectif transversal « genre » dans les procédures d'élaboration, de suivi et d'évaluation des projets. Cette approche intégrée passera dans les partenariats différenciés, en particulier dans les pays pauvres, par une révision de tous les instruments du développement ainsi que par le renforcement des capacités des agents en charge de cette politique et le soutien à la recherche. La nouvelle stratégie, mise en œuvre par l'ensemble des ministères traitant de politique de développement et tous les	internationales. Alinéa supprimé	donc internationales. Suppression maintenue de l'alinéa
opérateurs, sera évaluée annuellement par le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE).		
Mécanismes de coordination des politiques	Alinéa supprimé	Suppression maintenue de l'alinéa
Le CICID, qui rassemble sous la présidence du Premier ministre tous les ministères concernés par la politique de développement, est chargé de veiller à sa cohérence.	Alinéa supprimé	Suppression maintenue de l'alinéa

I a Dawle	Aliréa annu-ié	Cunnuccian
Le Parlement y	Alinéa supprimé	Suppression
contribue également, grâce au		maintenue de l'alinéa
rapport que le Gouvernement		
lui transmettra tous les deux		
ans. Il reviendra aux deux		
chambres du Parlement de se		
doter, si elles le souhaitent,		
de mécanismes leur		
permettant au mieux		
d'exercer leurs fonctions		
d'évaluation et de contrôle de		
cet aspect essentiel de notre		
politique de développement.		
Enfin, le Conseil	Alinéa supprimé	Suppression
National du Développement	i zamen suppreme	maintenue de l'alinéa
et de la Solidarité		
Internationale (CNDSI) a		
vocation à devenir un espace		
-		
l E		
représentants d'ONG, du		
secteur privé, des		
établissements		
d'enseignement supérieur et		
de recherche, des collectivités		
locales et des parlementaires		
sur les objectifs et les grands		
enjeux relatifs à la cohérence		
des politiques publiques en		
matière de développement.		
En lien avec les différentes		
instances de concertation		
existantes, le CNDSI		
examinera les enjeux et les		
orientations de la politique		
française de développement		
et les questions relatives à sa		
mise en œuvre, s'agissant de		
la cohérence, de la		
transparence et de la		
redevabilité.		
2.2. Efficacité de la	2.2. Efficacité de la	2.2. Efficacité de la
		politique de développement
politique de développement	politique de développement	et de solidarité internationale
et de solidarité internationale	et de solidarité internationale	et de sondarne internationale
Danuis la conférence	Alinéa sans	Alinéa sans
Depuis la conférence	Alinea sans modification	modification
de Monterrey (2002), la	mounication	mounication
France est activement		
engagée dans le renforcement		
de l'efficacité de l'aide. Elle		
a largement contribué à la		
définition de principes en la		
matière lors des réunions du		
forum de haut niveau sur		
l'efficacité de l'aide de Rome		
(2003), Paris (2005) et Accra		
(2008) où elle a soutenu des		
engagements en faveur de la		
division du travail, du		
arrision du navan, du		

Système d'évaluation de la politique de développement et de solidarité internationale	Alinéa supprimé	Suppression maintenue de l'alinéa
 un effort accru sur la capacité à rendre compte, à l'ensemble des parties intéressées, des objectifs et des résultats des actions financées. 	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
 une gestion axée sur l'impact sur le développement des pays partenaires, reposant, notamment, sur l'utilisation d'indicateurs de résultats attendus, puis obtenus; 	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
 la coordination et la division du travail entre bailleurs de fonds, pouvant aller, au niveau européen, jusqu'à la programmation conjointe et la délégation réciproque du suivi de la mise en œuvre d'actions de développement; 	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
 l'alignement sur les priorités et procédures des pays partenaires, afin de maximiser l'appropriation des interventions par les bénéficiaires et la subsidiarité par rapport à la mobilisation des ressources et capacités propres des partenaires; 	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
l'aide. La politique française de développement et de solidarité internationale met ainsi en application les principes suivants :	de l'aide. Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
compte de la diversité des situations des pays partenaires, notamment pour les Etats fragiles. Dans le cadre de la préparation du IVe forum de Busan (2011), elle a plaidé en faveur de l'ouverture de ce processus aux nouveaux donateurs, du rôle de l'aide comme catalyseur du développement, de la prise en compte de son impact et de la réduction de la dispersion de	Dans le cadre de la préparation du quatrième forum de Busan (2011), elle a	Alinéa sans modification
renforcement des politiques publiques et de la prise en		

Mesurer la qualité des	Alinéa supprimé	Suppression
interventions et apprécier		maintenue de l'alinéa
leurs résultats est		
indispensable. Il s'agit d'une		
exigence démocratique qui		
vaut aussi bien en France, à		
l'égard du Parlement et de la		
société civile, que vis-à-vis		
des populations et des		
autorités des pays		
bénéficiaires. Cette analyse		
des résultats est également		
nécessaire pour améliorer la		
pertinence et l'efficacité des		
opérations, responsabiliser les		
acteurs chargés de leur mise		
en œuvre et permettre		
d'apprendre des expériences		
passées.		
La politique et le	Alinéa supprimé	Suppression
dispositif d'évaluation de la	** ' ' '	maintenue de l'alinéa
France se renforcent		
progressivement. Les services		
d'évaluation de l'aide placés		
respectivement auprès des		
trois principaux acteurs		
publics du développement		
(ministère des Affaires		
étrangères/direction générale		
de la mondialisation,		
ministère de l'Economie et		
des Finances/DG Trésor et		
AFD) travaillent en étroite		
concertation et coordination		
et établissent en particulier		
une programmation		
pluriannuelle conjointe de ces		
évaluations. Ils publient, tous		
les deux ans, un rapport		
conjoint public présentant		
une synthèse consolidée des		
évaluations réalisées. Ce		
rapport est transmis au		
Parlement et au Conseil		
national du développement et		
de la solidarité internationale		
(CNDSI).	41.	g. •
En outre, en	Alinéa supprimé	Suppression
conformité avec les		maintenue de l'alinéa
engagements de la		
Déclaration de Paris (2005),		
la France a renforcé depuis		
2008 les évaluations		
conjointes avec ses		
partenaires européens et		
internationaux.		

Une matrice d'une	Alinéa supprimé	Suppression
dizaine d'indicateurs de	Aunea supprime	maintenue de l'alinéa
résultats ex post de l'aide		maintenue de l'amieu
publique bilatérale et		
multilatérale (annexée au		
présent rapport) devra		
permettre de mieux suivre les		
résultats obtenus dans chacun		
des secteurs prioritaires de		
l'aide française. Les résultats		
des principales organisations		
multilatérales, auxquelles la		
France contribue, font		
également l'objet d'un		
rapport régulier au regard de		
leur impact sur les secteurs		
jugés prioritaires par la		
France. Ces indicateurs de		
résultats sont mis à jour		
annuellement et publiés tous		
les deux ans dans le rapport		
bisannuel transmis par le		
Gouvernement au Parlement.		
	2.3 Transparance	2.3. Transparence et
2.3. Transparence et	2.3. Transparence et	redevabilité de la politique de
redevabilité de la politique de	redevabilité de la politique de	développement et de
développement et de	développement et de	solidarité internationale
solidarité internationale	solidarité internationale	Somathe internationale
La transparence de	Alinéa sans	Alinéa sans
l'aide est aujourd'hui une	modification	modification
priorité de la politique	modification	modification
française de développement.		
Elle répond à un triple		
objectif:		
	Alinéa sans	Alinéa sans
	Minea sans modification	modification
transparente permet aux	modification	modification
contribuables, aux		
parlementaires et plus		
largement à l'opinion		
publique d'apprécier la bonne		
utilisation de l'argent public ;	A 1'	A11
- elle permet aux pays	Alinéa sans	Alinéa sans
bénéficiaires de planifier	modification	modification
l'apport de ressources		
extérieures et de construire		
des budgets plus fiables et		
cohérents et est une condition		
essentielle de l'appropriation		
de l'aide par ces pays ;		
– elle permet d'avoir	Alinéa sans	Alinéa sans
une vision exhaustive des	modification	modification
projets dans un pays et de		
favoriser la coordination et la		
division du travail entre		
bailleurs.		
		Dans les procédures
		de passation des marchés
		pour les projets qu'il finance,

La France a accompli des efforts importants en	Alinéa sans modification	le groupe AFD inclut une clause prévoyant que les entreprises impliquées respectent les dispositions qui leur sont applicables en matière de publication d'informations favorisant la transparence. Alinéa sans modification
termes de transparence ces dernières années :	ino di Node	
niveau international, la France participe activement à l'ensemble des exercices de redevabilité mutuelle : elle est notamment pleinement engagée dans les rapports de redevabilité du G8 et rappelle systématiquement l'intérêt des rapports du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sur l'action des pays africains qui en constitue l'indispensable contrepartie. Lors de sa présidence du G8, la France a été la première à promouvoir un rapport de redevabilité conjoint entre les membres du G8 et les partenaires africains.	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
 par ailleurs, la France a accru et amélioré ses exercices de redevabilité. En 2012 a été publié le premier rapport bisannuel au Parlement sur la mise en œuvre de la « stratégie française de coopération au développement » ; en outre, la programmation budgétaire pluriannuelle donne une plus grande prévisibilité de l'évolution des crédits d'APD à moyen terme. En complément du rapport bisannuel, les 	Alinéa sans modification Alinéa sans modification	Alinéa sans modification Alinéa sans modification
documents budgétaires, et en particulier le document de politique transversale seront améliorés afin de répondre aux attentes du Parlement.		
En matière de transparence des données, le partenariat de Busan pour une	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification

coopération efficace au		
service du développement		
prévoit la mise en œuvre d'un		
standard commun pour la		
publication d'informations		
détaillées et prévisionnelles		
sur les ressources apportées		
par la politique de		
développement. La France		
plaide à cet égard pour la		
convergence des normes du		
Comité de l'aide au		
développement de l'OCDE et		
de l'initiative internationale		
pour la transparence de l'aide		
(IITA) et s'investit dans		
l'élaboration du standard		
commun qui en résultera. En		
outre, la politique « d'open		
data » de la France donne lieu		
à la mise en ligne		
d'informations statistiques		
sur l'aide au développement,		
renforcée par la création en		
juin 2013 d'un site pilote		
dédié à la transparence de		
l'aide au Mali. La France		
s'efforcera de publier les		
informations requises par le		
standard IITA dans les pays		
pauvres prioritaires dès 2014.		
En matière de	En	Alinéa sans
transparence dans le domaine		modification
des industries extractives, le		
Gouvernement a pris la		
décision en 2013 d'engager le		
processus formel d'adhésion		
à l'initiative sur la	à l'initiative pour la	
transparence dans les	transparence	
industries extractives (ITIE),	transparence	
conformément à l'annonce du		
Président de la République		
lors du sommet du G8 de		
Lough Erne. L'objectif est		
d'adhérer à l'occasion de la		
prochaine conférence		
internationale de l'ITIE et		
d'engager la transposition par		
la France des dispositions des		
directives comptables		
concernant certaines		
obligations pour les		
		I
entreprises extractives		
européennes en matière de		
-		
européennes en matière de		
européennes en matière de publication, pays par pays et		

extractives et versés à des Etats. La France soutient également activement les initiatives des banques multilatérales de développement en matière d'accompagnement juridique des pays africains dans la négociation des contrats.		
		Plus largement, la France soutient un reporting pays par pays de la part des grandes sociétés et groupes.
L'éducation au développement	L'éducation au développement	L'éducation au développement
L'éducation au développement constitue un volet important pour la France en termes de transparence et de cohérence des politiques. Elle vise à faire progresser le niveau de connaissance et d'appropriation par les citoyens des actions conduites, mais aussi à promouvoir la solidarité. En effet, la mobilisation de l'opinion publique est nécessaire pour produire de nouvelles dynamiques favorables au développement. Pour cela, il est essentiel que les citoyens puissent davantage s'informer sur les enjeux du développement ainsi que sur les choix stratégiques et les résultats de l'action publique en faveur du développement. Dans cette perspective, les actions de sensibilisation menées par le Gouvernement français sont nombreuses, en particulier auprès de la jeunesse. Ainsi, les établissements scolaires mènent des projets d'éducation au développement et à la solidarité internationale	L'éducation au développement et à la solidarité internationale constitue	Alinéa sans modification

visant à faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux et à encourager la réflexion sur les moyens d'y remédier. L'éducation au développement et à la solidarité internationale peut s'effectuer dès le plus jeune âge et dans toutes les disciplines. Elle s'inscrit dans les dispositifs pédagogiques existants avec le concours des collectivités territoriales, d'intervenants extérieurs qualifiés et d'associations de solidarité internationale.	de solidarité internationale et d'acteurs de l'éducation populaire. Sa place doit être renforcée dans les programmes scolaires et dans la formation des maîtres.	
développement et de	3. Les leviers d'action de la politique de développement et de solidarité internationale de la France	développement et de solidarité internationale de la France
L'ampleur des enjeux du développement, la multiplicité des objectifs et des partenaires, mais aussi la contrainte qui pèse sur nos ressources, imposent une rigueur particulière dans la définition et l'utilisation des outils de la politique de développement et de solidarité internationale.	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
3.1. L'intervention de l'Etat	3.1. L'intervention de l'Etat	3.1. L'intervention de l'Etat
L'aide publique au développement nette de la France est majoritairement bilatérale (65% en 2011).	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
L'Agence Française de Développement (AFD) est le principal canal par lequel transite l'aide programmable bilatérale inscrite dans plusieurs programmes budgétaires. Elle finance ses actions aussi bien par des subventions (aide-projet, aide budgétaire, contrats de désendettement et de développement) que des prêts concessionnels ou non concessionnels, des prises de participations et des garanties. D'autres	L'AFD est	Alinéa sans modification

	T	<u> </u>	
	instruments bilatéraux ciblés		
	existent, tels que le Fonds		
	français pour		
	l'environnement mondial		
	dédié au financement de		
	projets innovants dans le		
	domaine environnemental.	domaine environnemental.	
	La France est engagée		Alinéa sans
	dans un important effort de		modification
	désendettement,		
	essentiellement en faveur des		
	pays les moins avancés, par		
	le biais de l'initiative en		
	faveur des pays pauvres très		
	endettés (PPTE). Ces		
	traitements de la dette sont		
	négociés au sein du Club de		
	Paris, groupe informel de		
	créanciers publics dont le rôle		
	est de trouver des solutions		
	coordonnées et durables aux		
	difficultés de paiement des		
	Etats endettées. Ils		
	contribuent à rétablir la		
	soutenabilité de la dette des		
	pays en développement ou à		
	leur permettre de faire face à		
	des crises de liquidité		
	1 -		
Ì	extérieure temporaires		
	extérieure temporaires.	I a ministère de	Alináe cons
	Le ministère des	Le ministère des	Alinéa sans
	Le ministère des Affaires étrangères gère en	affaires étrangères	Alinéa sans modification
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de	affaires étrangères les crédits du fonds de	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education nationale, Intérieur,	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation nationale, intérieur,	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education nationale, Intérieur, Agriculture, Ecologie, Santé,	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation nationale, intérieur, agriculture, écologie, santé,	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education nationale, Intérieur, Agriculture, Ecologie, Santé, Travail, etc.) gèrent certains	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation nationale, intérieur,	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education nationale, Intérieur, Agriculture, Ecologie, Santé, Travail, etc.) gèrent certains programmes dans le domaine	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation nationale, intérieur, agriculture, écologie, santé, travail, etc.) gèrent	
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education nationale, Intérieur, Agriculture, Ecologie, Santé, Travail, etc.) gèrent certains programmes dans le domaine du développement.	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation nationale, intérieur, agriculture, écologie, santé, travail, etc.) gèrent du développement.	modification
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education nationale, Intérieur, Agriculture, Ecologie, Santé, Travail, etc.) gèrent certains programmes dans le domaine du développement. La France propose	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation nationale, intérieur, agriculture, écologie, santé, travail, etc.) gèrent	modification Alinéa sans
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education nationale, Intérieur, Agriculture, Ecologie, Santé, Travail, etc.) gèrent certains programmes dans le domaine du développement. La France propose aussi une aide en matière de	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation nationale, intérieur, agriculture, écologie, santé, travail, etc.) gèrent du développement. La	modification
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education nationale, Intérieur, Agriculture, Ecologie, Santé, Travail, etc.) gèrent certains programmes dans le domaine du développement. La France propose aussi une aide en matière de coopération technique et	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation nationale, intérieur, agriculture, écologie, santé, travail, etc.) gèrent du développement. La	modification Alinéa sans
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education nationale, Intérieur, Agriculture, Ecologie, Santé, Travail, etc.) gèrent certains programmes dans le domaine du développement. La France propose aussi une aide en matière de coopération technique et d'expertise. En effet, les pays	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation nationale, intérieur, agriculture, écologie, santé, travail, etc.) gèrent du développement. La	modification Alinéa sans
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education nationale, Intérieur, Agriculture, Ecologie, Santé, Travail, etc.) gèrent certains programmes dans le domaine du développement. La France propose aussi une aide en matière de coopération technique et d'expertise. En effet, les pays en développement, et en	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation nationale, intérieur, agriculture, écologie, santé, travail, etc.) gèrent du développement. La	modification Alinéa sans
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education nationale, Intérieur, Agriculture, Ecologie, Santé, Travail, etc.) gèrent certains programmes dans le domaine du développement. La France propose aussi une aide en matière de coopération technique et d'expertise. En effet, les pays	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation nationale, intérieur, agriculture, écologie, santé, travail, etc.) gèrent du développement. La	modification Alinéa sans
	Le ministère des Affaires étrangères gère en propre les crédits du Fonds de solidarité prioritaire en matière de gouvernance et l'aide directe aux populations les plus fragiles, notamment l'aide alimentaire et le fonds d'urgence humanitaire. Il est responsable des interventions en faveur de la francophonie et de la politique d'influence de la France, notamment en matière culturelle. Des ministères à compétences sectorielles (Education nationale, Intérieur, Agriculture, Ecologie, Santé, Travail, etc.) gèrent certains programmes dans le domaine du développement. La France propose aussi une aide en matière de coopération technique et d'expertise. En effet, les pays en développement, et en	affaires étrangères les crédits du fonds de solidarité prioritaire en matière compétences sectorielles (éducation nationale, intérieur, agriculture, écologie, santé, travail, etc.) gèrent du développement. La	modification Alinéa sans

	damandam. 12		
	demandeurs d'une expertise		
	technique de haut niveau. En		
	ce qui concerne l'assistance		
	technique, le Gouvernement a	2012 6 1	
	créé en 2013 un Fonds	en 2013 un fonds	
		d'expertise technique et	
	d'échange d'expériences		
	(FEXTE), logé à l'AFD et	(FEXTE), logé à	
	dédié à la promotion des		
	savoir-faire français chez nos		
	partenaires. La France pourra		
	ainsi promouvoir son		
	expertise et son influence.	son influence.	
	L'enseignement	L'enseignement	Alinéa sans
	supérieur et la recherche		modification
	apportent une contribution		
	éminente à notre dispositif		
	d'aide au développement. Si		
	la France dispose d'atouts		
	indéniables dans le domaine		
	de la recherche pour le		
	développement, avec des		
	institutions scientifiques		
	dédiées, telles l'IRD et le	, telles l'Institut de	
		recherche pour le	
	spécifiques telles que le	_	
	CNRS, l'INRA ou les	Centre de coopération	
	universités, l'offre française	-	
	de recherche au service du		
		développement (CIRAD), ou	
	être rendue plus accessible		
		le Centre national de la	
	convient d'en renforcer la		
		(CNRS), l'Institut national de	
		la recherche agronomique	
		(INRA) ou les universités,	
	3	l'offre française	
	d'élaborer, avec l'aide de		
	l'ensemble des acteurs		
	français de la recherche, une		
	charte sur la recherche au		
	service du développement qui		
	débouchera sur des		
	recommandations		
	opérationnelles s'appuyant,		
	notamment, sur le travail de		
	coordination des alliances		
	thématiques.	thématiques.	
	La contribution	Alinéa sans	Alinéa sans
	française à la politique	modification	modification
	européenne de		
	développement		
	La France est le	Alinéa sans	La France est le
	second contributeur au Fonds	modification	deuxième contributeur
	européen de développement		
	(FED) qui reste hors du		
	budget européen. Elle		
<u> </u>	Tanagat curopeon. Elic	<u> </u>	

participe, à travers sa		
contribution au budget		
communautaire, au		
financement des autres		
instruments européens en		
faveur du développement,		
notamment l'instrument de		
coopération au		
développement, l'Instrument		
européen pour la démocratie		
et les droits de l'homme		
(IEDDH), l'Instrument		
européen de voisinage et de		
partenariat (IEVP).		(IEVP).
partenariae (12 v r).		(IE V I).
In Evange weekenst-	La France	Alinéa sans
La France recherche,	га глансе	modification
par ailleurs, un effet de levier		mounication
avec l'Union européenne.		
Dans le cadre du		
«programme pour le	« programme pour	
changement, elle favorise la	le changement », elle	
convergence entre ses		
priorités géographiques et		
sectorielles et les orientations		
de politique européenne de		
développement et des		
politiques nationales des		
autres Etats membres. Elle		
soutient la programmation		
conjointe entre l'Union		
européenne et les Etats		
membres et contribuera aux		
efforts accrus qui seront		
encore nécessaires pour		
synchroniser les cycles des		
différents bailleurs avec ceux		
des pays partenaires.	pays partenaires.	
Une aide importante	Alinéa sans	Alinéa sans
aux institutions multilatérales	modification	modification
aux montunons multifaterales	modification	modification
Hors Union	Alinéa sans	Alinéa sans
européenne, l'aide	modification	modification
multilatérale représente près	modification	modification
de 20% de l'APD nette		
française en 2011. Elle est		
répartie entre quatre blocs		
d'organisations		
internationales de		
développement :		
 Le groupe Banque 	– Le	Alinéa sans
mondiale dont la part dans		modification
l'aide multilatérale a fluctué		
durant les dix dernières		
années (entre 11% et 19%).		
La grande majorité de nos		
financements directs		
concernent l'Association	concernent	
- Concernent 1 Association	concernent	

internationale pour le	l'Association internationale	
développement (AID).	de développement (AID).	
- La France appuie	Alinéa sans	Alinéa sans
également l'action des	modification	modification
Nations unies en faveur du	mounication	modification
développement sous la forme		
de contributions à des fonds		
et programmes (autour de 5		
%) dont les financements		
proviennent exclusivement de		
contributions volontaires. Un		
effort important de		
concentration de ces		
contributions volontaires a		
été accompli et sera		
poursuivi. La France		
privilégie les thématiques de		
l'aide humanitaire, de l'aide		
économique et sociale et de la		
gouvernance puisqu'elle		
contribue au Programme des		
Nations unies pour le		
développement (PNUD), au		
Haut-Commissariat des		
Nations unies pour les		
réfugiés (HCR), au Fonds des		
Nations unies pour l'enfance		
(UNICEF) et à l'Office de		
secours et de travaux des		
Nations unies pour les		
réfugiés de Palestine dans le		
Proche-Orient (UNWRA).		
En matière de sécurité	Alinéa sans	Alinéa sans
alimentaire et nutritionnelle,	modification.	modification
1	modification.	modification
la France soutient		
l'Organisation des Nations		
unies pour l'alimentation et		
l'agriculture (FAO) et son		
Comité de la sécurité		
alimentaire, le Fonds		
international de		
développement agricole		
(FIDA) et le Programme		
alimentaire mondial (PAM).		
La France soutient	Alinéa sans	Alinéa sans
également, sur une base	modification	modification
volontaire (accords de		-
coopération pluriannuels		
*		
ministère chargé du travail et		
le ministère des affaires		
étrangères au Bureau		
international du travail), les		
programmes de coopération		
techniques de l'Organisation		
internationale du travail		
(OIT), notamment pour		
,,, ,,, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	<u> </u>	

	T		
	l'appui à la mise en œuvre du		
	travail décent dans les pays		
	en développement (soutien au		
	respect et à la mise en œuvre		
	des normes internationales du		
	travail ainsi qu'aux		
	administrations du travail		
	chargées de leur mise en		
	œuvre ; appui au		
	développement de la		
	protection sociale et à la mise		
	en œuvre de socles nationaux		
	de protection sociale ; appui		
	au développement de		
	programmes en faveur de		
	l'emploi).	_	
	– Les banques	– Les	Alinéa sans
	régionales et fonds verticaux		modification
	représentent 31 % de l'aide		
	multilatérale, hors aide		
	européenne. Cette catégorie		
	comprend les fonds de		
	développement de la Banque		
	asiatique de développement		
	et de la Banque africaine de		
	développement mais aussi les		
	fonds sectoriels		
	correspondants à certaines		
	priorités : Fonds mondial de		
	lutte contre le sida, le		
	paludisme et la tuberculose,		
	dont la France est le		
	deuxième contributeur, mais		
	aussi Fonds pour		
	l'environnement mondial,		
	Fonds international de		
	développement agricole ou		
	Protocole de Montréal.	protocole de	
		Montréal ainsi que le Fonds	
		vert pour le climat.	
	La France conduit une	Alinéa sans	Alinéa sans
	politique d'influence et de	modification	modification
	partenariat avec ces instances	modification	
	afin d'assurer une réelle		
	complémentarité entre son		
	action bilatérale et son action		
	multilatérale. Elle agit dans		
	son rôle d'actionnaire, de		
	financeur et de partenaire		
	dans la mise en œuvre de		
	projets conjoints. Il s'agit à la		
	fois de peser sur la définition		
	des priorités et des stratégies		
	des organisations concernées,		
	d'accroître la visibilité et		
	l'impact de notre aide		
	bilatérale et de toucher des		
İ	secteurs ou des pays		

te cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des bauques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforver la cohérence de cette complémentarité. Afin de renforver la cohérence de cette contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral à France elaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatéral et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dernières comme le retour sur investissement attendu de nos c'changes seront présentés par grande famille d'institutions (Union européenne, banques multilatérale de renforcer l'effet de levier que peut constituer l'aide multilatérale pour l'aide bilatérale pour l'exipertise française et notre diplomatic économique. Enfan, sur la base d'un panorama exhaustif des institutions et fonds multilatérale pour l'exipertise française et notre diplomatic économique. Enfan, sur la base d'un panorama exhaustif des institutions et fonds multilatérale pour l'expertise française et notre diplomatic économique. Enfan, sur la base d'un panorama exhaustif des institutions et fonds multilatérale pour l'expertise française et notre diplomatic économique. Enfan, sur la base d'un panorama exhaustif des institutions et fonds multilatérale pour l'expertise française et notre diplomatic économique. Enfan, sur la base d'un panorama exhaustif des institutions et fonds multilatérale pour l'expertise française et notre diplomatic économique. Enfan, sur la base d'un panorama exhaustif des institutions et fonds multilatéraux auxquels elle contribue financièrement, la stratégie proposer a des objectifs et des modalités de matrirse de la fragementation de l'aide.			principe de la création de fonds de dotations ou de fonds fiduciaires
le cadre d'une action isolèe. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, et ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale, par le didentification au fondement de l'engagement multilatérale de a France en matière de développement et de la France en matière de développement et le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dernières comme le retour sur investissement attendu de nos échanges seront présentés par grande famille d'institutions (Union curopéenne, listitutions (Union curopéenne, banques multilatérale de mottilatérales de développement et institutions (Union curopéenne, banques multilatérales de développement et institutions financières internationales, système des Nations unies et fonds verticaux). Cette stratégie aura aussi pour objet de renforcer l'effet de levier que peut constituer l'aide bilatérale, pour l'expertise français et notre diplomatie économique. Enfin, sur la base d'un panorama exhaustif des institutions contribue financièrement, la	objectifs et des modalités de maîtrise de la fragmentation		réduction de la fragmentation de l'aide.
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France d'aborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dernières comme le retour sur investissement attendu de nos échanges seront présentés par grande famille d'institutions (Union européenne, banques multilatérales de développement et institutions financières internationales, système des Nations unies et fonds verricaux). Cette stratégie aura aussi pour Objet de renforcer l'effet de levier que peut constituer l'aide multilatérale, pour l'expettise française et notre diplomatie économique. Enfin, sur la base d'un panorama exhaustif	multilatéraux auxquels elle contribue financièrement, la		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France étaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatéral, la France étaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dernières comme le retour sur investissement attendu de nos échanges soront présentés par grande famille d'institutions (Union européenne, banques multilatérales de développement : le rôle des organisations unies et fonds verticaux). Cette stratégie aura aussi pour objet de renforcer l'effet de levier que peut constituer l'aide bilatérale, pour l'expertise française et notre diplomatie	base d'un panorama exhaustif		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France diaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dernières comme le retour sur investissement attendu de nos échanges seront présentés par grande famille d'institutions (Union européennet, banques multilatérales de développement et institutions financières internationales, système des Nations unies et fonds verticaux). Cette stratégie aura aussi pour objet de renforcer l'effet de levier que peut constituer l'aide multilatérale pour l'aide	française et notre diplomatie		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France d'abovera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et en multilatérale et en multilatérale et en multilatérale et en orientations de son aide multilatérale et en multilatérale et en orientations de son aide multilatérale de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dernières comme le retour sur investissement attendu de nos échanges seront présentés par grande famille d'institutions (Union curopéenne, banques multilatérale de la développement : le rôle des organisations unics et fonds verticaux). Cette stratégie aura aussi pour objet de renforcer l'effet de levier			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France elaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et curopécenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dermières comme le retour sur investissement attendu de nos échanges seront présentés par grande famille d'institutions (Union européenne, banques multilatérales de développement institutions financières internationales, système des Nations unics et fonds verticaux). Cette stratégie aura aussi pour objet			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulèrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et corientations de son aide multilatérale et en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dernières comme le retour sur investissement attendu de nos échanges seront présentés par grande famille d'institutions (Union européenne, banques multilatérales de développement et institutions financières internationales, système des Nations unies et	stratégie aura aussi pour objet		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulèrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la chérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement el refour sur investissement attendu de nos échanges seront présentés par grande famille d'institutions (Union européenne, banques multilatérale de développement et institutions financières internationales,	1 3		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et mottibuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dernières comme le retour sur investissement attendu de nos échanges seront présentés par grande famille d'institutions (Union européenne, banques multilatérales	-		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, al France élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dernières comme le retour sur investissement attendu de nos échanges seront présentés par grande famille d'institutions (Union européenne, banques			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France a pour objectifs une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et curofication de son aide multilatérale et et des orientations de son aide multilatérale et curopéenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dernières comme le retour sur investissement attendu de nos échanges seront présentés par grande famille d'institutions			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dernières comme le retour sur investissement attendu de nos	grande famille d'institutions		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à l'égard de ces dernières comme le retour sur			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, qui est trop éparpillé aujourd'hui, et une élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales partenaires, les attentes à			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des organisations internationales	l'égard de ces dernières		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage rationalisation du paysage rationalisation du paysage multilatéral, la France élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de développement : le rôle des	=		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage rationalisation du paysage multilatéral, la France élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de l'engagement multilatéral de la France en matière de			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision au fondement de			0 0
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, qui est trop éparpillé aujourd'hui, et une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il s'agira de formaliser la vision			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France élaborera en 2014 une stratégie portant sur les orientations de son aide multilatérale et européenne. Il	_		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, qui est trop éparpillé aujourd'hui, et une stratégie portant sur les	_		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France élaborera en 2014 une le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulaire ment impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Alinéa sans modification l'efficacité de la politique de développement et de solidarité internationale, la France a pour objectifs une rationalisation du paysage multilatéral, qui est trop éparpillé aujourd'hui, et une meilleure articulation entre	orientations de son aide		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, la France le cadre d'une action isolée. Alinéa sans Afin de renforcer l'efficacité de la politique de développement et de solidarité internationale, la France a pour objectifs une rationalisation du paysage multilatéral, qui est trop éparpillé aujourd'hui, et une			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et contribuer à une plus grande rationalisation du paysage multilatéral, qui est trop	1		1 1
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide bilatérale et multilatérale et Alinéa sans Afin de renforcer l'efficacité de la politique de développement et de solidarité internationale, la France a pour objectifs une	1		
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les instruments de son aide Ainéa sans Afin de renforcer l'efficacité de la politique de développement et de solidarité internationale, la			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, mieux articuler les Alinéa sans l'efficacité de la politique de développement et de			*
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité. Afin de renforcer la cohérence de ces politiques, Minéa sans Afin de renforcer la cohérence de ces politiques,			* *
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette complémentarité.		modification	
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de	Afin de renforcer la	Alinéa sans	v v
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances est particulièrement impliqué			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre de l'économie et des finances			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement, le ministre			
le cadre d'une action isolée. En tant que gouverneur des			
le cadre d'une action isolée.			
	difficilement accessibles dans le cadre d'une action isolée		

T .		
		multibailleurs lorsque la situation le justifie. Ces fonds permettent la mise en commun de plusieurs sources de financements et un pilotage resserré de l'aide internationale. Ils sont particulièrement importants et adaptés dans les pays en crise ainsi que dans les pays pauvres prioritaires, où la concentration de l'aide et l'amplification de l'effet de levier sont essentiels à l'efficacité de la politique de développement et de solidarité internationale. De tels fonds peuvent également être pertinents dans d'autres pays où la faiblesse du niveau de l'aide française nécessite qu'elle soit mutualisée avec celle d'autres bailleurs.
La France accordera par ailleurs une attention croissante à l'évaluation des performances des institutions qu'elle finance.	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification
La France continuera à s'investir de manière active dans les enceintes internationales traitant	La France	Alinéa sans modification
notamment de développement, au premier rang desquelles le G8 et le G20. Ces enceintes à fort effet d'entraînement peuvent		
en effet permettre de réaliser des progrès que l'ensemble de la communauté internationale peut ensuite reprendre à son compte.		
Ainsi, au sommet du G8 de Lough Erne (Royaume-Uni) centré sur les « 3T » (Trade, Tax and Transparency), les membres du G8 ont mis	centré sur les « 3T » (<i>Trade</i> , <i>Tax and</i> <i>Transparency</i>), les membres	
l'accent sur la création des conditions du développement, tant en termes de gouvernance que de renforcement des ressources		
propres des pays, notamment		
dans le domaine fiscal.	domaine fiscal.	
 3.2. Les interactions avec les acteurs non étatiques	3.2. Les interactions avec les acteurs non étatiques	3.2. Les interactions avec les acteurs non étatiques

<u></u>	1		A1' /
	La France promeut le	Alinéa sans	Alinéa sans
	développement des	modification	modification
	organisations de la société		
	civile, du Nord comme du		
	Sud		
	Les organisations de la	Alinéa sans	Alinéa sans
	société civile du Nord, fortes	modification	modification
	de leur expérience au plus	modification	
	près des sociétés des pays		
	partenaires, disposent d'une		
	expertise et d'une		
	connaissance particulières		
	des contextes d'intervention.		
	Elles jouent un rôle essentiel		
	en matière de renforcement		
	des capacités et		
	d'accompagnement des		
	sociétés civiles du Sud en		
	appui à leurs efforts pour se		
	structurer. En particulier, les		
	organisations paysannes du		
	Sud doivent être encouragées		
	pour leur rôle dans la		
	1		
	agriculteurs et dans la		
	participation au débat		
	démocratique.	_	
		Les organisations de	Alinéa sans
		solidarité internationale et les	modification
		organisations issues des	
		migrations sont reconnues par	
		la présente loi comme des	
		acteurs et des partenaires à	
		part entière de la coopération	
		solidaire. Les organisations	
		de solidarité internationale se	
		définissent comme des	
		organismes à but non lucratif	
		exerçant leur action dans le	
		domaine de la coopération	
		solidaire de société à société,	
		agissant pour la solidarité	
		internationale. Les	
		organisations de solidarité	
		internationale favorisent non	
		seulement des projets de	
		coopération adaptés aux	
		besoins des populations	
		pauvres, mais participent	
		aussi d'un échange solidaire	
		aux bénéfices mutuels entre	
		peuples du Nord et du Sud,	
		privilégiant la mise en valeur	
		des compétences locales.	
		L'État respecte leur	Alinéa sans
		indépendance et favorise la	modification
		coordination de l'action des	
		i coordination de l'action desi	

	1		
		organisations de solidarité	
		internationale avec sa propre	
		action en matière de	
		coopération bilatérale,	
		communautaire et	
		multilatérale et avec celle des	
		collectivités territoriales. Les	
		organisations de solidarité	
		internationale sont associées	
		à la définition et au suivi de	
		la politique française de	
		développement en lien avec	
		leurs partenaires des États et	
	, T	des collectivités concernées.	A 1: - /
	La France a mis en	Alinéa sans	Alinéa sans
	place un groupe de travail	modification	modification
	interministériel, le groupe		
	interministériel pour la		
	sécurité alimentaire (GISA),		
	chargé de proposer des		
	mesures afin de répondre à la		
	dégradation de la situation		
	alimentaire et nutritionnelle		
	des pays pauvres et à ses		
	conséquences politiques,		
	économiques et sociales. Le		
	Comité de la sécurité		
	alimentaire réformé est la		
	plate-forme internationale et		
	intergouvernementale où		
	toutes les parties prenantes		
	œuvrent collectivement et de		
	façon coordonnée à la		
	sécurité alimentaire et à une		
	meilleure nutrition pour tous.		
	Reconnaissant le rôle	Alinéa sans	Alinéa sans
	important joué par les	modification	modification
	organisations non		
	gouvernementales, le		
	Gouvernement s'est engagé à		
	doubler, d'ici la fin du		
	quinquennat, la part de l'aide		
	française transitant par les		
	ONG. Depuis 2009, l'appui		
	du ministère des affaires		
	étrangères à l'action		
	internationale des ONG		
	françaises a été transféré, à		
	l'exception de l'appui au		
	volontariat, à l'AFD. L'AFD		
	assure désormais l'instruction		
	et le suivi des projets et		
	programmes des ONG		
	françaises en faveur du		
	développement (actions de		
	terrain, programmes		
	pluriannuels, programmes		
1	multi-pays, conventions-		

programmes autour d'axes		
stratégiques, projets inter-		
associatifs, programmes		
concertés pluri-acteurs) et		
ceux des actions d'éducation		
au développement, de		
plaidoyer ou de structuration		
du milieu associatif, par le		
biais du soutien aux plates-		
<u> -</u>		
formes et collectifs d'ONG.	A11. /	A 1' /
À ce dispositif		Alinéa sans
s'ajoutent des appuis apportés	modification	modification
par le ministère des affaires		
étrangères aux ONG par		
l'intermédiaire du centre de		
crise (fonds d'urgence		
humanitaire), les procédures		
d'aide alimentaire, les appuis		
à la gouvernance		
démocratique ou à des projets		
associatifs (par le Fonds		
social de développement). Le		
dispositif du ministère des		
affaires étrangères permet		
chaque année d'appuyer la		
mobilisation par les acteurs		
associatifs de près de 2 500		
volontaires de solidarité		
internationale dans plus d'une		
centaine de pays sur des		
périodes de un à deux ans.		
L'expertise et	Alinéa sans	Alinéa sans
		modification
l'influence françaises sont	modification	modification
aussi promues par les		
collectivités territoriales		
4 800 collectivités	Alinéa sans	Alinéa sans
territoriales françaises	modification	modification
mènent des actions de		
développement à l'étranger		
avec plus de 10 000		
collectivités locales		
partenaires, totalisant près de		
12 500 projets dans 141 pays.		
1 0 1 0		
Le ministère des affaires		
étrangères appuie aujourd'hui		
cette politique par le biais		
d'appels à projets.		
Les collectivités	Les	Alinéa sans
territoriales jouent en effet un		modification
rôle spécifique – désormais	rôle spécifique, désormais	
	reconnu par la loi, dans le	
renforcement des capacités		
1	développement. Opératrices	
1	de projets de proximité, en	
_		
nortogo do compaisson		
partage de connaissances	appui des autorités locales	
qu'elles opèrent au profit des		

Sud. Les collectivités	par leur expérience concrète	
établie en partenariat avec l'ensemble des acteurs qui les animent et au cœur des dynamiques locales, diffusant ainsi une expertise française en matière de gestion des territoires.	renforcement des capacités techniques et institutionnelles grâce au partage de connaissances qu'elles opèrent au profit des collectivités territoriales du Sud. Les collectivités territoriales territoires.	
Plus particulièrement, les collectivités ultramarines, par leur situation géographique et les relations notamment économiques, universitaires et migratoires qu'elles entretiennent avec leur environnement, ont un rôle spécifique à jouer dans le dispositif national.	joué par les collectivités territoriales ultramarines dans la politique de développement national permet de renforcer leur intégration régionale. Lorsque des collectivités territoriales envisagent de mettre en place un programme d'aide ou de développement dans un pays tiers, il convient, dans la mesure du possible, de favoriser un partenariat avec les collectivités ultramarines dans l'environnement régional dudit pays. Dans un souci de cohérence et d'efficacité de l'aide, une coordination doit être recherchée avec des conventions ou accords régionaux préexistants.	régionale de ces collectivités.
Les collectivités territoriales et l'État partagent, en termes de politique de développement dans le domaine de la gouvernance locale, les mêmes priorités : appui au processus de décentralisation, renforcement des capacités, approche participative de la gouvernance locale. La reconnaissance du rôle clef des collectivités territoriales	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification

dans la gouvernance		
démocratique constitue ainsi		
l'un des axes forts de la		
stratégie française de		
développement. Le CICID du		
31 juillet 2013 a appelé les		
collectivités territoriales à		
jouer un rôle croissant dans		
les dynamiques territoriales		
de développement, dans leur		
domaine d'expertise, et en		
tenant compte autant que		
possible des politiques		
d'appui à la décentralisation		
conduites par l'État français.		
Le rapport sur l'action	Alinéa sans	Alinéa sans
extérieure des collectivités	modification	modification
territoriales françaises		
« Nouvelles approches		
nouvelles ambitions » que		
M. André Laignel a présenté		
au ministre des affaires		
étrangères en janvier 2013		
présente les nouvelles		
ambitions et approches de		
= =		
collectivités territoriales		
françaises. Il montre la		
nécessité de faciliter et de		
valoriser leur action par un		
cadre législatif modernisé et		
des institutions plus efficaces.		
C'est à la Commission		
nationale de la coopération		
décentralisée (CNCD), créée		
par la loi de 1992 et qui		
rassemble à parité des		
représentants de l'État et des		
collectivités territoriales,		
qu'il reviendra de débattre de		
ces nouvelles missions. La		
CNCD a, en effet, vocation à		
devenir un organe plus		
souple, plus dynamique, dans		
un esprit de renforcement de		
l'action des collectivités et de		
leur rôle international.		
Enfin, l'État suit avec	Alinéa sans	Alinéa sans
attention le renforcement du	modification	modification
rôle des réseaux régionaux		
multi-acteurs (RRMA) dont il		
reconnaît l'importance. Neuf		
d'entre eux existent déjà et		
sont très actifs.		
Les entreprises sont	Alinéa sans	Alinéa sans
des partenaires importants de	modification	modification
la politique de		-
na pontique de		

Adva[a	T T	
développement et de solidarité internationale.		
	Alinéa sans	Alinéa sans
Comme tous les grands bailleurs	modification	modification
internationaux, la France	modification	modification
s'est engagée dans un		
processus de déliement de		
son aide dont les bénéfices		
sont clairement établis en		
termes d'impact pour les pays		
en développement : elle a entièrement délié son aide en		
faveur des pays les plus		
pauvres (2001) et des pays		
pauvres très endettés (2008). Le taux de liaison de l'aide		
française est aujourd'hui extrêmement bas (1 % en		
extremement bas (1 % en 2011 et 7 % en moyenne		
depuis 2008).	Dour	Alinéa sans
Pour autant, les	Pour	Alinea sans modification
entreprises françaises sont présentes à travers leurs		mounication
1	1 1	
filiales dans de nombreux		
pays en développement. L'internationalisation des		
entreprises françaises	entreprises françaises peut	
contribue au développement	contribuer au	
économique de la France		
comme des pays dans		
lesquels elles sont implantées.	implantées.	
•	Alinéa sans	Alinéa sans
1		modification
françaises sont en effet porteuses d'un savoir-faire	modification	modification
1		
qui garantit aux bénéficiaires un niveau élevé de qualité		
dans la réalisation des projets,		
y compris en termes d'impact environnemental et social.		
Dans l'esprit des décisions du		
CICID du 31 juillet 2013		
relatives aux partenariats		
avec les « très grands		
émergents », qui devront		
mobiliser les acteurs français		
sans coût financier pour		
l'État, il s'agira de rechercher		
un bénéfice mutuel pour les		
pays concernés comme pour		
nos entreprises.	T	A 1! Z
	Les syndicats	Alinéa sans
	contribuent pleinement au	modification
	développement social des	
	pays en développement.	11' /
	La liberté syndicale, le	Alinéa sans
	respect des conventions de	

	l'Organisation internationale	modification
	du travail (OIT) et l'amélioration des conditions sociales des travailleurs font partie des objectifs de la politique de développement de la France.	
	La France reconnaît le rôle majeur joué par les syndicats de travailleurs en la matière. À ce titre, elle promeut le renforcement des capacités des syndicats de travailleurs dans les pays du Sud et encourage les partenariats internationaux entre organisations syndicales.	Alinéa sans modification
4. Le financement du développement	4. Le financement du développement	4. Le financement du développement
de la complémentarité des sources concourant au développement, tout en apportant une attention accrue à la cohérence des politiques de développement	l'objectif de consacrer 0,7 % du Revenu National Brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD) et d'affecter une part de 0,20 % du RNB en faveur des pays les moins avancés (PMA) et qui prend acte de la diversité	Alinéa sans modification
	Dans le cadre de la définition des nouveaux objectifs du développement durable, la France est engagée dans la réflexion au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la modernisation de la notion d'aide publique au	Alinéa sans modification

	développement.	
4.1. Instruments publics de financement du développement	4.1. Instruments publics de financement du développement	4.1. Instruments publics de financement du développement
La France considère que le soutien et l'apport de financements publics aux pays en développement demeurent nécessaires et justifiés, notamment lorsque des défaillances de marchés (marchés financiers, marchés du crédit et de l'assurance) et des défaillances des États (incapacité à fournir des services de base, à assurer un environnement politique et économique stable et sain) ne permettent pas de répondre aux défis du développement. Les financements publics visent à mettre en place les conditions d'un développement durable et à stimuler la croissance dans les pays bénéficiaires. À terme, l'objectif est que ces pays dégagent leurs propres ressources (qu'elles soient publiques ou privés, domestiques ou internationales) et ne soient plus dépendants des financements publics extérieurs.	quatrième donateur mondial, la France reprendra une	raison pour laquelle, la France reprendra
	extérieurs.	extérieurs.
Les financements publics français sont octroyés sur la base d'analyses approfondies, en cohérence avec l'action de l'ensemble des acteurs du développement et en concertation avec les pays récipiendaires, en tenant compte de leurs besoins et de leur capacité d'absorption. Ils sont mobilisés de façon différenciée (cf. 1.4 pour une présentation des partenariats différenciés) et stratégique, en prenant en considération leur valeur ajoutée selon les contextes et les secteurs afin	Les capacité d'absorption. Ces analyses appréhendent de manière globale les enjeux politiques, économiques, sociaux et environnementaux, et incluent des études d'impact. Les financements sont mobilisés de façon	Alinéa sans modification

de maximiser leur impact.		
1	leur impact.	
La France apporte un appui financier à ses partenaires en ayant recours à différents instruments, de manière prévisible. Le financement direct par don/subvention demeure l'instrument privilégié dans les pays les plus pauvres. L'aide de la France s'appuie	leur impact. Alinéa sans modification.	Alinéa sans modification
également sur des prêts, essentiellement octroyés par l'AFD, dont le degré de concessionnalité et les conditions diffèrent selon les objectifs poursuivis, les secteurs financés, le niveau de développement et l'analyse de soutenabilité de la dette des pays débiteurs.		
La France s'est, par ailleurs, engagée à promouvoir au sein du G20 la thématique du « prêt soutenable » qui consiste précisément à tenir compte de la capacité des pays en développement à s'endetter dans la définition des concours financiers qui leur sont octroyés. Ces prêts		
permettent d'assurer un suivi dans la durée des actions menées en faveur du développement, de mobiliser des montants plus importants, notamment en cofinancement, et de créer des incitations positives pour la sélection de bons projets.	Al' de como	Alia éa anna
La France octroie également des allègements de dette qui contribuent à libérer des ressources budgétaires additionnelles pour les pays bénéficiaires et représentent un vecteur de développement important. Dans le cadre multilatéral du Club de Paris, la France accorde des allègements de dette au bénéfice des pays éligibles à l'initiative PPTE afin de ramener la dette de ces pays à des niveaux soutenables. Par ailleurs, les efforts consentis par la France dans le cadre de	Alinéa sans modification	Alinéa sans modification

_		
l'initiative PPTE sont		
complétés par des annulations		
bilatérales allant au delà de		
l'effort multilatéral. La		
France s'est, en effet,		
engagée à annuler, d'une		
part, l'intégralité de la dette		
commerciale éligible des		
pays concernés par l'initiative		
et, d'autre part, la totalité de		
ses créances d'aide publique		
au développement subsistant		
après l'atteinte du point		
d'achèvement, sous la forme		
de contrats de désendettement		
et de développement (C2D).	I o Evenes	A limán sama
La France a également	La France	Alinéa sans
diversifié ses contreparties,		modification
en intervenant de plus en plus		
auprès d'acteurs non		
souverains dont les		
collectivités territoriales, les		
entreprises publiques ou		
privées et les ONG. Ces		
financements non souverains		
prennent la forme de dons, de		
prêts mais aussi de garanties		
et de prises de participations.		
PROPARCO et FISEA,		
filiales de l'AFD, sont		
spécialement dédiées au		
soutien du secteur privé,		
respectivement dans		
l'ensemble des pays éligibles		
à l'aide au sens du Comité		
	Comitá d'oide ou	
d'aide au développement de	Comité d'aide au	
	développement de l'OCDE et	
subsaharienne.	en Afrique subsaharienne.	42 1 6
4.2. Financements	4.2. Le renforcement	4.2. Le renforcement
privés en faveur du	des ressources domestiques	des ressources domestiques
développement		
	La France aide les	Alinéa sans
	pays en développement à	modification
	mobiliser davantage leurs	
	ressources domestiques en	
	oeuvrant à renforcer leur	
	fiscalité et à lutter contre	
	l'évasion fiscale, le	
	blanchiment d'argent et la	
	corruption. La France	
	soutient la lutte contre	
	l'opacité financière, les flux	
	illicites de capitaux et le	
	détournement des ressources	
	tirées de l'exploitation des	
	ressources extractives.	

Dans le domaine fiscal, la France soutient les modification travaux du forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. La France soutient	•
travaux du forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins	
la transparence et l'échange de renseignements à des fins	
de renseignements à des fins	
fiscales. La France soutient	
pleinement le plan d'action	
sur l'érosion de la base	
d'imposition et le transfert de	
bénéfices (BEPS). Elle	
appuiera les pays en	
développement pour leur	
permettre de participer à ces	
travaux sur un pied d'égalité	
avec les autres pays. Plus	
spécifiquement, la France	
appuie la mise en place de	
l'échange automatique	
d'informations en matière	
fiscale dans le cadre d'un	
standard international qui	
vient d'être adopté par le	
Comité des affaires fiscales	
de l'OCDE et sera proposé au	
G20 de Sydney. Elle	
contribuera à accompagner	
les pays en développement	
pour la mise en oeuvre de	
l'échange automatique	
d'informations. La France	
coopère pleinement avec les	
administrations fiscales des	
pays en développement qui se	
sont engagés à mettre en	
oeuvre les conventions	
fiscales de l'OCDE relatives à	
l'échange de renseignements	
et échange avec ces	
administrations les	
renseignements nécessaires	
pour l'application des	
législations fiscales	
nationales de ces États, y	
compris en l'absence d'une	
demande préalable sous la	
forme d'échange spontané.	
cohérence de son action,	
l'Agence française de	
développement est dotée	
d'une politique rigoureuse et	
spécifique à l'égard des	
juridictions non-coopératives	
en matière fiscale (JNC). Le	
groupe AFD ne peut faire	
usage de contreparties ou de	
véhicules financiers	
immatriculés dans ces	

	territoires dans le cadre des	
	activités de gestion de	
	trésorerie. Le groupe AFD	
	s'interdit de financer des	
	véhicules d'investissements	
	immatriculés dans une JNC	
	n'y ayant aucune activité	activité réelle. <i>Il</i>
	réelle. Il s'interdit également	
	de financer des contreparties	s'interdit de financer des
	immatriculées dans une JNC,	contreparties immatriculées
		dans une JNC, à l'exception
	à l'exception du financement	du financement d'un projet
	d'un projet dont la réalisation	dont la réalisation s'effectue
	s'effectue dans la JNC ou	dans cette JNC. Il s'interdit
	dont la structure actionnariale	également de financer des
	comporte une société	projets mettant en jeu des
	immatriculée dans une JNC	montages artificiels,
	sans pouvoir justifier cette	notamment comprenant des
	domiciliation par un intérêt	contreparties dont
	économique réel.	l'actionnariat est contrôlé
		par une société immatriculée
		dans une JNC sauf si cette
		immatriculation est justifiée
		par un intérêt économique
		par un interet economique réel.
	Dans le domaine des	Alinéa supprimé
		Aunea supprime
	industries extractives, le	
	Gouvernement a pris la	
	décision en 2013 d'engager le	
	processus formel d'adhésion à	
	l'initiative pour la	
	transparence dans les	
	industries extractives (ITIE),	
	conformément à l'annonce du	
	Président de la République	
	lors du sommet du G8 de	
	Lough Erne. L'objectif est	
	d'adhérer à l'occasion de la	
	prochaine conférence	
	internationale de l'ITIE.	
	Parallèlement, la	Alinéa supprimé
	,	man supprime
	2 2	
	transposition des dispositions	
	des directives comptables	
	concernant certaines	
	obligations pour les	
	entreprises extractives	
	européennes en matière de	
	publication, pays par pays et	
	projets par projets, des	
	montants tirés de	
	l'exploitation des ressources	
	extractives et versés à des	
	États afin d'en assurer	
	l'effectivité pour les comptes	
	arrêtés au 31 décembre 2014.	
	Plus largement, la France	
	soutient au niveau européen	

Т	· ·	
	un reporting pays par pays de	
	la part des grandes sociétés et	
	groupes.	
	La France soutient	Alinéa supprimé
	également activement les	
	initiatives des banques	
	multilatérales de	
	développement en matière	
	d'accompagnement juridique	
	des pays africains dans la	
	négociation des contrats.	
	Une concertation	Alinéa sans
	régulière avec la société	modification
	civile est organisée sur ces	
	questions.	
	*	4.2 bis Financements
	4.2 bis (nouveau).	
	Financements privés en	privés en faveur du
	faveur du développement	développement
Au-delà de ces	Au delà	Alinéa sans
instruments de financement		modification
publics, notre politique d'aide		
au développement a pris acte		
des bouleversements		
intervenus ces dernières		
années dans le financement		
du développement et s'adapte		
en conséquence.	en conséquence.	
Les financements	Les financements	Les financements
privés (notamment	nes imanoments	Des inidioentents
internationaux) ont		
considérablement dépassé, en		
termes de volume, le montant		
des financements publics.		
Comme d'autres grands		
bailleurs internationaux, la		
France entend jouer un rôle		
moteur pour aider à renforcer		
et canaliser ces flux		
financiers pour un impact		
maximal en termes de		
développement inclusif et		
durable. Cette action passe,		
en particulier, par l'aide à la		
mise en place des incitations		
économiques, politiques et		
réglementaires qui		
permettront de canaliser ces		
flux en accord avec cet		
objectif. La France attache		
une grande importance au		
rôle de catalyseur des		
financements publics qu'elle		
octroie qui permet aux pays		
bénéficiaires de mobiliser des		
ressources privées		
additionnelles, qu'elles soient		
domestiques ou		domestiques ou
1 T		1

internationales. Ainsi, la		internationales.
internationales. Ainsi, la France aide les pays en		internationales.
développement à mobiliser		
davantage leurs ressources		
domestiques en œuvrant à		
renforcer leur fiscalité, à	leur fiscalité et à lutter	
•	leur fiscante et a futter	
lutter contre l'évasion fiscale,		
le blanchiment d'argent et la	aamuntian	aarmintian
corruption.	corruption.	corruption.
Au-delà de la	Au delà	Alinéa sans modification
mobilisation des ressources		modification
domestiques publiques, la		
France promeut l'inclusion		
financière, le développement		
des marchés financiers locaux		
et leur insertion responsable		
dans les marchés		
internationaux comme		
moyens de financer les		
économies en	1,	
développement.	développement.	
Concernant les flux	Alinéa sans	Alinéa sans
financiers privés, les	modification	modification
transferts d'argent des		
migrants constituent l'une des		
ressources financières		
extérieures majeures des pays		
en développement, d'un		
niveau souvent supérieur à		
l'aide publique au		
développement. Ces flux		
permettent également de		
réduire la pauvreté et		
d'accroître l'inclusion		
financière des populations		
(pour la part formelle des		
envois d'argent). Ils		
présentent aussi l'avantage		
d'être globalement stables et		
pérennes en cas de crise		
financière ou de catastrophe		
naturelle. Les coûts de ces		
envois d'argent demeurent		
toutefois élevés, en		
particulier vers l'Afrique		
subsaharienne, et leur		
utilisation accrue à des fins		
d'investissement est un enjeu		
essentiel. Dans ce contexte, la		
France s'est engagée, avec		
ses partenaires du G8 et du		
G20, à œuvrer à la facilitation		
de ces transferts et en		
particulier à la baisse de leurs		
coûts, ainsi qu'au		
développement de nouveaux		
produits financiers, adaptés		
aux besoins de migrants et		
aux besoms de migrants et		

T		
permettant une meilleure allocation de leurs envois d'argent vers des dépenses d'investissement dans leurs		
pays d'origine.		
Les Investissements	Les investissements	Les investissements
directs étrangers (IDE) sont également devenus une	directs	directs
source importante de financement extérieur privé pour les pays en voie de		
développement. Ils peuvent jouer un rôle majeur pour		
accélérer leur croissance et leur transformation		
économique. Depuis quelques années, les pays en développement ont entrepris		
de créer un cadre réglementaire plus propices		
aux IDE, d'améliorer le traitement accordés aux entreprises étrangères et de	le fonctionnement	
fluidifier le fonctionnement des marchés (bancaires,		
financiers, de biens et de services). En plaidant pour l'amélioration du climat	services. En plaidant	En plaidant pour l'amélioration du climat
d'investissement ou en finançant des infrastructures,		d'investissement et pour un meilleur respect des normes
la France soutient l'effort des pays en matière d'attraction des IDE.	des IDE.	sociales et environnementales, ainsi que des meilleures pratiques en
des IDD.	des IBL.	matière de lutte contre la corruption ou en finançant IDE.
Outre la recherche d'un effet catalyseur des financements publics au	Outre la recherche	Alinéa sans modification
financements publics au développement, la France recherche également à		
maximiser les financements privés à destination des pays		
en développement en utilisant des mécanismes à effet de		
levier financier. En effet, une partie des ressources allouées		
au financement du développement prend la forme d'apports initiaux ou		
d'instruments financiers (dons, prêts, garanties, fonds		
propres, financements mixtes, co-financements, etc.). Ces		
instruments permettent de lancer un projet, d'en réduire	d'en réduire les	
les risques (réels ou perçus)	risques, réels ou perçus, et/ou	

et/ou de le rendre	-	
économiquement viable,	viable	
permettant ainsi de mobiliser		
des flux privés additionnels.		
S'appuyer sur des effets de		
levier financier est		
particulièrement adapté pour		
financer des projets de taille		
conséquente censés générer		
un retour financier comme les		
	: Constant of the	
infrastructures.	infrastructures.	A11. /
Enfin, la France met	Enfin, la France	Alinéa sans
en œuvre une politique		modification
d'appui à la philanthropie		
privée et d'incitation au don		
de nature individuelle,		
entrepreneuriale ou		
associative. En particulier, le		
Gouvernement a décidé de		
renforcer la sécurité juridique		
du régime d'incitation fiscale		
•		
permettant la déductibilité		
des dons aux associations qui	associations qui	
concourent au développement		
et à la solidarité	1 1	
internationale et s'efforcera	protection de l'environnement	
de mieux rendre compte de	et à la solidarité	
l'effort budgétaire associé,	internationale et	
dans le cadre de sa	s'efforcera	
déclaration sur l'aide		
publique au développement		
au CAD de l'OCDE.	de l'OCDE.	
4. 3. Les financements	4. 3. Les financements	4. 3. Les financements
innovants	innovants	innovants
inio vanto	milo vanto	THE THIRD
Au-delà des	Au delà	Alinéa sans
instruments de financement		modification
		modification
traditionnels, publics ou		
privés, la France contribue à		
*		
la recherche de nouvelles		
la recherche de nouvelles ressources pour le		
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme		
la recherche de nouvelles ressources pour le		
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme		
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou		
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les		
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des		
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des sources de financement pour		
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des sources de financement pour trouver des réponses à des	développement	
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des sources de financement pour trouver des réponses à des problèmes de développement.	développement.	Alinée cons
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des sources de financement pour trouver des réponses à des problèmes de développement. Dans le domaine de la	Alinéa sans	Alinéa sans
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des sources de financement pour trouver des réponses à des problèmes de développement. Dans le domaine de la santé, la taxe de solidarité sur		Alinéa sans modification
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des sources de financement pour trouver des réponses à des problèmes de développement. Dans le domaine de la santé, la taxe de solidarité sur les billets d'avion, initiée en	Alinéa sans	
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des sources de financement pour trouver des réponses à des problèmes de développement. Dans le domaine de la santé, la taxe de solidarité sur les billets d'avion, initiée en 2005 par la France, permet à	Alinéa sans	
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des sources de financement pour trouver des réponses à des problèmes de développement. Dans le domaine de la santé, la taxe de solidarité sur les billets d'avion, initiée en 2005 par la France, permet à la Facilité internationale	Alinéa sans	
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des sources de financement pour trouver des réponses à des problèmes de développement. Dans le domaine de la santé, la taxe de solidarité sur les billets d'avion, initiée en 2005 par la France, permet à	Alinéa sans	
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des sources de financement pour trouver des réponses à des problèmes de développement. Dans le domaine de la santé, la taxe de solidarité sur les billets d'avion, initiée en 2005 par la France, permet à la Facilité internationale	Alinéa sans	
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des sources de financement pour trouver des réponses à des problèmes de développement. Dans le domaine de la santé, la taxe de solidarité sur les billets d'avion, initiée en 2005 par la France, permet à la Facilité internationale d'achat de médicaments	Alinéa sans	
la recherche de nouvelles ressources pour le développement, comme certaines taxes affectées ou les dons des particuliers. Elle promeut surtout les utilisations innovantes des sources de financement pour trouver des réponses à des problèmes de développement. Dans le domaine de la santé, la taxe de solidarité sur les billets d'avion, initiée en 2005 par la France, permet à la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) d'influencer les	Alinéa sans	

tuberculose et le paludisme (baisses de prix, qualification de traitements plus adaptés, Depuis 2006, engagements français dans le cadre de la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) permettent de financer des programmes de vaccination enfants et renforcement des systèmes de santé menés par l'Alliance pour les vaccins et la vaccination (GAVI). Cette démarche n'est pas propre qu'au secteur de la santé et la France soutient la recherche d'autres mécanismes dans d'autres domaines comme le changement climatique, l'agriculture, la sécurité alimentaire ou l'éducation. Ainsi, depuis 2012, la France met en œuvre une taxe sur les transactions financières à titre national, dont une part significative est allouée à des actions de développement, grandes consacrées aux pandémies et à la santé, mais aussi à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.